

# CAEN ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE

## LE PROJET 2020-2026





# ÉDITO

Les 15 et 22 mars auront lieu les élections municipales. Il s'agit d'un rendez-vous décisif pour notre ville. Urbanisme, logement, transports, environnement, économie, solidarité : les décisions du Conseil municipal et du Conseil communautaire engagent notre quotidien et notre avenir à tous.

Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité ou encore l'accroissement des inégalités sociales sont aujourd'hui des réalités concrètes et vécues par nombre d'entre nous. Pour notre ville, ses habitants et sa jeunesse, cette situation nous met en devoir.

**Cette situation nous met en devoir de préparer la ville à répondre à des défis inédits.** Face à l'urgence, l'heure n'est plus aux demi-mesures, l'heure est venue de sortir des incohérences. Végétaliser notre ville, offrir des alternatives concrètes et efficaces à la voiture, réhabiliter les logements, développer les énergies renouvelables : chaque euro investi permettra de soutenir des modes de production et de consommation responsables pour faire de Caen la ville de l'écologie.

**Cette situation nous met en devoir d'imaginer et de mettre en oeuvre de nouvelles protections.** Préserver et renforcer nos services publics, promouvoir un autre modèle économique pour des emplois durables et non délocalisables, accompagner la vie associative, soutenir et accueillir les plus fragiles : ces objectifs serviront de guide à notre action pour faire de Caen la ville de la solidarité.

**L'écologie, c'est l'opportunité d'un avenir bienveillant.**

Avec l'équipe de Caen Écologiste et Citoyenne, nous menons des combats, nous portons des solutions pour que chacun puisse retrouver la maîtrise de sa vie. Pour se réconcilier avec le futur, pour vivre autrement, pour vivre mieux ensemble.

Les 15 et 22 mars, vous avez le choix.

**Rudy L'ORPHELIN,**  
**Tête de liste Caen Écologiste et Citoyenne**

# Projet de la liste Caen Écologiste et Citoyenne - 2020/2026

## ÉDITO.....3

### 1. Pour vivre mieux à Caen, réussir le défi de la transition écologique.....7

#### 1.1. Un urbanisme sobre vers une ville résiliente.....7

1.1.1. Amorcer une transformation de la ville par étape.....7

1.1.2. Réduire progressivement la place de la voiture.....8

1.1.3. Redonner sa place à la nature en ville.....8

#### 1.2. Conforter, reconquérir et restaurer la biodiversité.....9

1.2.1. Un engagement volontariste et efficace de la ville.....9

1.2.2. Faire de Caen une ville vivante !.....10

1.2.3. Favoriser un changement des pratiques.....10

#### 1.3. L'eau, une ressource à préserver et à partager.....12

1.3.1. Pour un meilleur service, organiser le retour à une gestion publique de l'eau partagée avec les usagers.....12

1.3.2. Garantir le droit à l'eau au travers d'une tarification équitable et écologique.....12

1.3.3. Protéger et reconquérir la qualité de l'eau : un chantier à reprendre.....13

#### 1.4. Engager la ville pour le bien-être animal.....13

#### 1.5. Mobilités : construire les alternatives.....15

1.5.1. Pour une priorité à la mobilité décarbonée.....15

1.5.1.1. Instaurer la primauté des transports en commun et des mobilités douces en ville..15

1.5.1.2. Accompagner les usagers vers des alternatives performantes à la voiture individuelle.....16

1.5.1.3. Développer massivement les transports en commun.....16

1.5.1.4. Développer les alternatives au transport des marchandises par camion.....18

1.5.1.5. Pour une politique cohérente en matière aéroportuaire.....18

1.5.2. Caen ville Cyclable.....18

1.5.2.1. Améliorer la qualité des aménagements cyclables.....19

1.5.2.2. Accompagner la conversion au vélo.....19

#### 1.6. Une nouvelle politique énergétique à Caen.....20

1.6.1. Sobriété et efficacité – pourquoi continuer à gaspiller ?.....20

1.6.2. Des énergies renouvelables made in Caen.....20

#### 1.7. Faire de Caen une ville « zéro déchet ».....21

1.7.1. Mener une politique locale d'économie circulaire autour des déchets.....22

1.7.2. Réduire les déchets à la source.....22

1.7.3. Gérer autrement les déchets de la construction.....23

### 2. Pour vivre mieux à Caen, construire de nouvelles solidarités.....24

#### 2.1. Mieux se loger, tous se loger !.....24

2.1.1. Accompagner la réhabilitation des logements.....24

2.1.2. L'accès au logement pour tous !.....25

2.1.3. Développer les modes alternatifs de logement.....25

#### 2.2. Accueillir et soutenir les plus démunis.....25

#### 2.3. Faire de Caen une ville modèle sur la prise en compte du handicap.....26

#### 2.4. Nos aînés dans la ville.....28

#### 2.5. Les mêmes chances pour tous, dès la petite enfance.....29

#### 2.6. Une politique de santé pour Caen en phase avec les enjeux de l'époque.....31

2.6.1. Faciliter l'accès aux soins et aux droits.....31

2.6.2. Connaître, Informer et former.....32

2.6.3. Agir en matière de santé environnementale.....	32
2.6.4. Développer une politique d'éducation, de promotion et de prévention en matière de santé.....	32
<b>2.7. Faire de Caen une ville d'accueil ouverte à l'Europe et au monde .....</b>	<b>34</b>
2.7.1. Ouvrir une nouvelle ère de coopérations internationales.....	34
2.7.2. Faire de Caen une ville actrice du changement à l'échelle internationale.....	34
2.7.3. Garantir des séjours à l'étranger dès le plus jeune âge.....	35
<b>3. Pour vivre mieux à Caen, s'offrir une vie collective bienveillante et épanouissante.....</b>	<b>36</b>
<b>3.1. A Caen, un urbanisme de proximité pour des quartiers divers et vivants.....</b>	<b>36</b>
3.1.1. Retrouver une ville équilibrée.....	36
3.1.2. Pour bien vivre à Caen !.....	36
<b>3.2. Caen, Cité de l'éducation.....</b>	<b>37</b>
3.2.1. L'école, espace de construction de l'enfant, lieu de vie et d'éducation populaire.....	37
3.2.2. Ouvrir les écoles au quartier.....	38
3.2.3. L'exemplarité des bâtiments scolaires.....	38
<b>3.4. Caen, ville étudiante : renforcer le lien entre la ville et son Université.....</b>	<b>39</b>
<b>3.5. La Culture, élément majeur de l'attractivité de notre ville.....</b>	<b>40</b>
3.5.1. Faire de la ville un acteur incontournable du dynamisme culturel.....	40
3.5.2. Pour une création d'une vitalité exemplaire, permettre aux artistes des conditions d'exercice facilitées .....	40
3.5.3. Contribuer au développement des pratiques artistiques et culturelles pour tous.....	41
3.5.4. Faciliter les rencontres et la mise en réseau des acteurs culturels.....	41
<b>3.6. Du sport pour tous dans toute la ville.....</b>	<b>42</b>
<b>3.7. L'égalité femmes-hommes, base de notre vie ensemble, à conquérir.....</b>	<b>43</b>
3.7.1. Pour une égalité femmes-hommes réelle, développer des actions facilitant la vie des femmes et luttant contre le sexisme.....	43
3.7.2. Permettre aux femmes une vie plus sécurisante.....	43
3.7.3. Faire de la ville une employeuse et une actrice politique exemplaire.....	44
<b>3.8. Replacer l'humain et la prévention au cœur de la politique de sécurité.....</b>	<b>44</b>
3.8.1. Prévenir les actes de délinquance.....	45
3.8.2. Aider les victimes, améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intra familiales.....	45
3.8.3. Lutter contre les incivilités du quotidien pour faire de Caen une ville accueillante.....	45
3.8.4. Faire du respect de notre environnement un nouvel axe de la politique de tranquillité publique.....	46
<b>3.9 Des espaces publics vivants et partagés.....</b>	<b>47</b>
3.9.1 Rééquilibrer le partage de la rue : pour un espace tous publics.....	47
3.9.2 Favoriser la diversité des initiatives et usages dans les espaces publics de Caen.....	48
<b>4. Pour vivre mieux à Caen, promouvoir une nouvelle donne économique .....</b>	<b>50</b>
<b>4.1. Commerces : pour des emplois et des services de proximité et de qualité.....</b>	<b>50</b>
4.1.1. Pour des commerces de proximité dynamiques .....	50
4.1.2. Pour des commerces de proximité diversifiés.....	51
4.1.3. Pour des commerces de proximité accessibles .....	51
4.1.4. Pour des commerces de proximité engagés.....	51
<b>4.2. Une économie vraiment solidaire et relocalisée pour Caen et son agglomération.....</b>	<b>51</b>
4.2.1. Soutenir la massification de l'entreprenariat collectif et solidaire.....	52
4.2.2. Satisfaire nos besoins par de nouvelles formes d'échanges.....	53

<b>4.3. Une commande publique responsable.....</b>	<b>54</b>
4.3.1. Une commande publique responsable.....	54
4.3.2. Une commande publique efficace, sobre et transparente.....	54
<b>4.4. Caen, destination de l'éco-tourisme.....</b>	<b>55</b>
4.4.1. Caen, Ville du vélo et du tourisme doux.....	56
4.4.2. Caen, Ville d'eau.....	56
4.4.3. Caen, Ville historique et de mémoire, ville de la pierre blanche, de la pierre de Caen. .	56
4.4.4. Caen, Ville accueillante.....	57
<b>4.5. Nourrir la ville en filières courtes et durables.....</b>	<b>57</b>
4.5.1. Nourrir la ville en filière courte.....	57
4.5.2. Développer le bio, local et équitable dans la restauration collective.....	58
4.5.3. Cultiver en ville.....	59
4.5.4. Répondre à l'urgence alimentaire.....	59
<b>4.6. Favoriser les entreprises ayant un impact positif.....</b>	<b>59</b>
<b>5. Pour vivre mieux à Caen, renouveler le pacte démocratique.....</b>	<b>61</b>
5.1. Associer les citoyens à l'élaboration des politiques locales.....	62
.....	62
5.2. Pour des assemblées réellement démocratiques.....	63
5.3. Soutenir et accompagner la vie associative.....	64

# 1. Pour vivre mieux à Caen, réussir le défi de la transition écologique

## 1.1. Un urbanisme sobre vers une ville résiliente

De nombreux projets d'aménagements ont été menés à Caen durant le mandat qui s'achève, démontrant une approche très classique de l'urbanisme. Plusieurs projets conduisent à une privatisation de l'espace public sur des sites historiques et doivent être radicalement revus. L'artificialisation des sols dans l'agglomération se poursuit afin de créer des projets immobiliers sur des espaces agricoles ou naturels. **Il faut cesser cette pratique et construire en se fixant un objectif de "zéro artificialisation nette".**

**Pour bâtir une ville écologique et apaisée, il est nécessaire d'interroger les projets de construction afin de stopper la bétonisation à outrance, donner plus de place à la nature en ville** et ainsi réduire les îlots de chaleur. Par ailleurs, les choix d'aménagement de ces dernières années ne font preuve d'aucune ambition s'agissant de la réduction de la place de la voiture et de la priorité à donner aux mobilités douces. Enfin, **les politiques d'urbanisme doivent intégrer les exigences relatives à la transition énergétique** (économies d'énergie, production d'énergies renouvelables, recours à des éco-matériaux) afin de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre.

### Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

#### 1.1.1. Amorcer une transformation de la ville par étape

- Mettre en place **un moratoire sur les démolitions d'immeubles et étudier systématiquement les solutions de réhabilitation** dans le cadre des programmes de renouvellement urbain.
- Privilégier **les matériaux bas carbone** dans la construction de logements et d'équipements, tels que le bois.
- Accompagner **les projets coopératifs et participatifs** qui appuient des projets de vie plutôt que spéculatifs.
- **Redéfinir le projet de la presqu'île pour en faire un véritable territoire du futur adapté à l'urgence climatique et aux risques naturels** (inondations, submersion marine) et **industriels** (présence d'un site SEVESO à proximité).

- Construire la **cohérence du plateau nord au moyen d'une ZAC dédiée**, chargée d'organiser la mutation du secteur Mont Coco et du plateau hospitalier dans un souci d'économie foncière et de mixité urbaine.
- Développer le recours à des cofinancements innovants pour mener les projets, avec le secteur privé ou les habitants.
- Appliquer la **mixité fonctionnelle dans chaque projet** (habitat, commerces, tertiaire, loisirs) pour diminuer les distances domicile-travail.

### 1.1.2. Réduire progressivement la place de la voiture

- Développer les zones piétonnes et les zones 30, mettre en place des zones à faibles émissions.
- Limiter le stationnement en surface.

### 1.1.3. Redonner sa place à la nature en ville

- Stopper l'artificialisation des sols selon le principe de « zéro artificialisation nette » pour les sols de la communauté urbaine.
- Développer la nature en ville, avec la plantation de 15 000 arbres en 6 ans, des toitures végétalisées, le développement des espaces verts, le verdissement des espaces publics.
- Développer des modèles de fermes collectives urbaines et périurbaines.

#### **À savoir :**

Le schéma de cohérence territoriale récemment révisé repose malheureusement sur un modèle de développement dépassé. Il prévoit l'ouverture à l'urbanisation de 2 200 hectares de terres agricoles et d'espaces naturels d'ici 2040. Cela semble tout à fait anachronique au regard de ce que notre époque exige en matière de transition écologique. Cet accroissement de l'artificialisation des espaces sur le territoire métropolitain (qui représente peu ou prou l'équivalent de la surface de la ville de Caen) ne fera qu'aggraver une situation déjà alarmante : étalement urbain, dépendance à la voiture individuelle, imperméabilisation des sols, érosion de notre biodiversité, recul des terres agricoles.

## 1.2. Conforter, reconquérir et restaurer la biodiversité

Depuis la révolution industrielle, l'être humain a détruit, dégradé et simplifié les milieux naturels. La biodiversité ordinaire associée à ces milieux a régressé et s'est appauvrie. Or, **cette nature ordinaire nous apporte de multiples biens et services écologiques indispensables à notre bien-être et à notre qualité de vie.** Par exemple : la pollinisation de nos fruits et légumes, le recyclage de la matière organique, le stockage du carbone ou la filtration et la redistribution de l'eau douce. Le changement d'usage des sols et l'urbanisation sont la première cause de dégradation des milieux naturels et d'érosion de la biodiversité.

### Nos objectifs :

- Faire de Caen un **espace de préservation de la biodiversité** et de protection des ressources naturelles vitales.
- Valoriser ce territoire riche d'un quart de sa surface non couvert par des espaces urbanisés et en faire une formidable ressource.
- Reconquérir les friches urbaines et définir un nouveau projet d'urbanisation à l'échelle de l'agglomération via le plan local d'urbanisme intercommunal.

**Notre ambition : vivre à moins de 5 minutes de marche d'un espace vert vivant et de qualité où que ce soit dans Caen.**

## Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

### 1.2.1. Un engagement volontariste et efficace de la ville

- Inscrire le **principe de « zéro artificialisation nette »** dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Protéger les arbres et **en planter 15 000 nouveaux** au cours du mandat.
- Créer une « **forêt urbaine** » **place de la République en préservant les tilleuls** au lieu du centre commercial actuellement programmé.
- Établir **une nouvelle charte de l'arbre** afin de renforcer la protection du patrimoine arboré existant.
- Lancer **un programme de création de nouveaux espaces verts, espaces de repos et véritables lieux de vie pour tous**, avec pour objectif de permettre à chaque habitant de vivre à moins de 5 minutes de l'un d'entre eux.

- **Augmenter la place de l'eau dans la ville** en multipliant les fontaines et rivières urbaines (découverte de l'Odon au pied de la Tour Leroy).
- **Débitumer les cours d'écoles** et les végétaliser pour le bien-être des enfants et leur épanouissement
- **Végétaliser 10% des espaces publics** aujourd'hui réservés à des parkings.
- Généraliser **les permis de végétaliser** (pieds d'arbres, aires de jeu, stationnement, pieds de murs).
- Renforcer les obligations en matière d'urbanisme sur l'utilisation des haies bocagères et des espèces locales
- **Aménager des continuités écologiques pour la faune et la flore entre les grands espaces verts** (Prairie-Jardin des plantes-Vallée des jardins-Colline aux oiseaux) ainsi que le long des rives Orne / Canal.
- Élaborer **une charte de la biodiversité** avec des prérogatives précises qui s'imposeront à tout nouveau projet de lotissement, ZAC ou ZI.
- Développer un **programme de végétalisation des toits plats et des façades** en commençant par les bâtiments municipaux.
- Systématiser la **prise en compte de la biodiversité dans la politique de commande publique** en exigeant certifications et labels.

### 1.2.2. Faire de Caen une ville vivante !

- Garantir la **protection des espaces hautement riches en biodiversité** (Prairie, Vallée des jardins, berges du Canal, parcs et jardins publics...).
- **Reconquérir les friches** pour créer de nouveaux îlots urbains de biodiversité.
- Mener un programme d'accompagnement et de **sensibilisation des particuliers pour traiter les jardins privés comme autant de refuges pour la biodiversité**.
- Engager des actions de sauvegarde et de sensibilisation à la « nature ordinaire ».
- **Lutter contre la pollution lumineuse pour faire revenir les espèces nocturnes** par la mise en place de la Charte pour un Éclairage Durable.
- Développer la **mise à disposition des particuliers de nichoirs** (oiseaux, insectes, chauves-souris) et installer des nichoirs dans les espaces et sur les bâtiments publics.
- Établir **un atlas de la biodiversité à l'échelle de la ville et de l'agglomération** et mettre à disposition ces données publiques dans le cadre de la démarche open-data.

### 1.2.3. Favoriser un changement des pratiques

- Soutenir les initiatives **de jardins partagés, de jardins familiaux, de jardins d'insertion et de plates-bandes potagères dans les quartiers**.

- Sanctuariser le nombre de parcelles existantes dans les jardins familiaux. Engager un dialogue direct avec les jardiniers et les associations pour garantir une gestion écologique de ces espaces.
- Aider à l'acquisition et à l'installation de **carrés potagers dans les résidences collectives**.
- Sensibiliser les syndics de copropriété et les copropriétaires sur les actions à mener en matière de préservation de la biodiversité (gestion des espaces verts, travaux de rénovation...).
- Renforcer la signalisation « biodiversité » et réaliser **des parcours de (re)découverte de la biodiversité dans les espaces publics** en partenariat avec les associations naturalistes.
- Multiplier les **jardins et potagers pédagogiques dans les écoles**.
- **Valoriser la forêt de Grimbosq**, propriété de la ville de Caen (préserver et créer des îlots forestiers de vieillissement et de libre évolution afin de protéger les espèces liées à ce milieu).

### 1.3. L'eau, une ressource à préserver et à partager

L'accès à la ressource en eau fait partie intégrante de nos besoins fondamentaux. Sur le territoire de Caen et face à une gestion technocratique éloignée des usagers et captée par des intérêts privés, **nous souhaitons replacer le citoyen au centre d'un grand service public de l'eau entièrement repensé.**

Aujourd'hui, l'eau est gérée par le syndicat mixte eau du bassin caennais (ex RESEAU) qui couvre 330 000 habitants. Ce syndicat gère seulement 3 services en régie contre 24 contrats qui ont été historiquement confiés aux multinationales de l'eau. Parmi ces contrats se trouve celui signé par la ville de Caen en 1992 avec Veolia et qui a été prolongé jusqu'en 2022 par la municipalité actuelle. Cette situation est d'autant moins acceptable **qu'on peut affirmer qu'une eau gérée en régie coûterait moins cher à l'utilisateur** et permettrait de faire vivre de façon effective le principe de « l'eau paye l'eau ».

Ces dernières décennies auront été marquées par l'abandon progressif de trop nombreux captages et forages sous l'effet combiné d'une pollution accrue (nitrates, pesticides) et de l'urbanisation. Pour assumer la distribution d'une eau aux normes, le modèle qui a été proposé a consisté à opérer des mélanges entre une eau prélevée dans l'Orne puis traitée en usine et une eau polluée pour obtenir une eau de qualité moyenne. Cette stratégie de court terme et curative coûte cher à l'utilisateur. **Au contraire, nous souhaitons engager des actions de fond pour protéger nos captages et reconquérir progressivement la qualité de l'eau.**

#### Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

##### 1.3.1. Pour un meilleur service, organiser le retour à une gestion publique de l'eau partagée avec les usagers

- Impulser, à l'échelle de la Communauté Urbaine, la création d'une société publique locale de l'eau pour organiser et structurer **une gestion en régie des services de l'eau et de l'assainissement.**
- Accompagner ce retour à une gestion publique par la création **d'un conseil des usagers de l'eau** composé de citoyens et d'associations de consommateurs qui permettra d'auditer la qualité du service existant, de participer à la définition des objectifs du service public et de garantir la transparence du prix de l'eau.

##### 1.3.2. Garantir le droit à l'eau au travers d'une tarification équitable et écologique

- Garantir **la gratuité des premiers m<sup>3</sup> d'eau**, en priorité pour les plus modestes.
- Généraliser la **tarification progressive** (moins je consomme, moins je paie) pour l'ensemble des services (eau potable et assainissement).
- Mettre en place un dispositif de soutien spécifique pour les familles nombreuses.

### 1.3.3. Protéger et reconquérir la qualité de l'eau : un chantier à reprendre

- Achever la mise en œuvre des périmètres de protection réglementaire et garantir le respect des prescriptions issues des arrêtés préfectoraux.
- Mettre en œuvre **une politique d'acquisition foncière au sein des aires d'alimentation de captages** (notamment par le recours au nouveau droit de préemption institué par la loi du 27 décembre 2019) afin d'y développer des pratiques compatibles avec la préservation de la ressource en eau.
- Adopter une stratégie de contractualisation avec les acteurs agricoles pour **le développement d'une agriculture biologique et respectueuse de la qualité de l'eau** au sein des aires d'alimentation de captages.
- **Faire de Caen une ville 100% sans pesticide via l'achèvement du programme zéro pesticide** (fin des pesticides dans les cimetières et les terrains de sports) et un arrêté d'interdiction pour tous les autres usages.
- Mettre en place **une gestion alternative des eaux pluviales** au travers d'un programme dédié de végétalisation des voiries, toitures et façades.

#### À savoir :

- Le prix moyen pratiqué par les services en régie (3,77 €/m<sup>3</sup>) est inférieur de près de 10 % à celui présenté par les services en délégation (4,17 €/m<sup>3</sup>) – Source : Rapport de l'Observatoire des services publics de l'eau et d'assainissement

- Le syndicat Eau du bassin Caennais couvre 330 000 habitants. 24 services sont gérés par le privé pour seulement 3 services en régie. Source : <https://www.eau-bassin-caennais.fr/>

#### Tout le monde peut y gagner. Pourquoi pas à Caen ?

La commune de Lons Le Saulnier (Jura) a intégralement reconstitué une filière pain 100% locale en installant dans les aires d'alimentation de captages des agriculteurs qui produisent un blé biologique. Le blé est ensuite transformé en farine par un meunier puis en pain par un boulanger. Ce pain permet d'alimenter le restaurant municipal à raison de 5 000 repas par jour. Il s'agit donc d'une stratégie qui permet tout à la fois de protéger la qualité de l'eau, de proposer des produits sains pour la restauration collective tout en faisant vivre l'économie locale !

## 1.4. Engager la ville pour le bien-être animal

Les animaux ne sont pas des choses, ils sont dotés d'une sensibilité au même titre que les êtres humains. La considération de la cause animale trouve toute sa place dans notre projet. **En qualité d'équipe municipale, nous pouvons agir en faveur du bien-être animal.** De surcroît, la

question du traitement des animaux rejoint parfois des enjeux environnementaux. Par exemple, l'élevage est la deuxième cause de réchauffement climatique. Il représente 15% des émissions de gaz à effet de serre.

## Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

- Intégrer le « **bien-être animal** » dans les critères d'attribution des marchés publics :
  - **En matière de cantines scolaires et de restauration collective.** Par exemple, en excluant de la commande publique les produits issus d'élevage intensifs (viande, œufs, laitages, poissons d'élevages intensifs...) et en cessant de s'approvisionner auprès d'abattoirs pratiquant l'« étourdissement » au CO<sub>2</sub>
  - **En matière de produits d'entretien** : tendre vers une commande publique « 100% produits non testés sur les animaux ».
- Augmenter la part de protéines végétales dans les menus de la restauration collective en proposant **2 repas végétariens par semaine** et une **option végétarienne à tous les repas**.
- Prendre toute mesure légale **contre l'installation à Caen de cirques détenant des animaux sauvages**.
- Soutenir une politique de stérilisation des chats errants en partenariat avec les associations de protection animale.
- **Aménager des caniparcs.**
- Soutenir les actions de sensibilisation à l'éthique animale (communication de la ville, périscolaire, associations, etc.).
- Créer une **délégation au bien-être animal**.

## 1.5. Mobilités : construire les alternatives

### 1.5.1. Pour une priorité à la mobilité décarbonée

Le développement des transports en commun est une des pierres angulaires de la transition écologique et énergétique, avec la pratique du vélo et des autres mobilités douces dans la ville.

**Avoir accès à différentes solutions durables de déplacement, quel que soit son âge, quels que soient ses moyens financiers ou l'endroit où l'on habite : nous souhaitons faire de ce droit une réalité.** Nous ne pourrions pas travailler sur l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire, et donc la santé des habitants, sans remettre fondamentalement en cause nos modes de déplacements actuels, c'est-à-dire en réduisant progressivement l'usage de la voiture en ville.

Au regard du mandat de l'équipe sortante, nous faisons le triste constat que la protection de la santé de nos concitoyens n'a pas été une priorité : la place de la voiture en ville a été confortée et la capacité de stationnement a été augmentée. N'oublions pas que le transport routier est la première source d'émission de gaz à effet de serre, et donc de pollution. **Nous souhaitons proposer une alternative à ce modèle ancien afin d'avoir une ville apaisée et vivante.**

L'ancien Tram sur pneus a cessé de rouler le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour laisser la place à un mode de transport sur rail, a priori plus fiable, plus performant et plus confortable. Une nouvelle ligne pour desservir l'axe Est - Ouest de la ville a été abandonnée. **Il nous semble nécessaire de lancer le projet de cette ligne supplémentaire et renforcer massivement l'offre de bus via la réalisation de couloirs réservés, dotés de système de priorité aux feux.**

## Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

### 1.5.1.1. *Instaurer la primauté des transports en commun et des mobilités douces en ville*

- **Achever la piétonnisation du centre ancien** (place Saint-Sauveur, rue des Croisiers, rue Demolombe, place Letellier notamment) sous 24 mois.
- **Piétonniser les quais Hamelin et Meslin** pour créer une liaison douce de la prairie et la presqu'île.
- **Généraliser les zones 30** par des aménagements dédiés afin d'en garantir le respect.
- Élaborer localement **un code de la rue** définissant la place de chaque mode de déplacement (voitures, vélos, piétons, bus, taxis, covoiturages, ...).
- Mettre en place **des zones à faibles émissions** réservées à des modes de carburation propres.

- Assurer le respect des règles de stationnement **en luttant activement contre le stationnement sauvage** (trottoirs, pistes cyclables, places piétonnes, voies bus).
- Abaisser la vitesse des véhicules sur le périphérique à 70 km/h.
- Développer **des aires de covoiturage et des parkings relais articulés avec les transports en commun** aux entrées de ville.
- Réorienter les investissements prévus pour les infrastructures routières vers les transports publics et les mobilités douces.
- **Transformer les axes 2x2 voies de la ville, en réservant une voie pour les bus, le covoiturage**, les taxis, les ambulances et les pompiers.
- Garantir l'exemplarité de Caen et de Caen la Mer en limitant les déplacements professionnels en voiture aux trajets pour lesquels il n'existe pas d'alternative.
- Mettre en autopartage les parcs automobiles de la ville de Caen et de Caen la Mer.
- Construire avec les acteurs événementiels **l'organisation du stationnement lors des manifestations** (notamment lors des matchs pour les quartiers Beaulieu, Venoix Saint-Paul)

### ***1.5.1.2. Accompagner les usagers vers des alternatives performantes à la voiture individuelle***

- Offrir **un pack mobilité** aux habitants choisissant d'abandonner leur voiture comprenant notamment des chèques covoiturage et autopartage, un abonnement annuel de transport gratuit, une aide financière renforcée à l'achat de vélo ainsi qu'un accompagnement individualisé.
- Créer **une maison des déplacements** qui aura pour mission de faire du conseil en mobilité auprès de tous les usagers des transports de Caen la Mer, de mettre en place des Plans de Déplacement des Entreprises et des Administrations, ainsi que des contrats locaux de mobilité pour les zones congestionnées (celles du CHU, par exemple).
- Déployer **un service d'autopartage doté de 15 stations** à l'échelle de la ville pour faciliter l'abandon de la voiture particulière.

### ***1.5.1.3. Développer massivement les transports en commun***

- Créer **une nouvelle ligne de Tram sur l'axe Est-Ouest** permettant de desservir le Théâtre, l'Hôtel de ville, le secteur Caponière, la Haie Vigné, Beaulieu/Venoix et le Chemin Vert.
- **Augmenter l'offre de bus de 40% dans les 18 premiers mois du mandat** : développer le réseau de transport public afin de le rendre plus dense avec des horaires plus fréquents sur des plages horaires plus développées (notamment la nuit) et des horaires garantis via l'aménagement de couloirs réservés et de systèmes de priorité aux feux.

- Redéfinir la grille tarifaire pour garantir la gratuité des transports aux usagers les plus modestes.
- Instaurer **la gratuité des transports pour les jeunes de moins de 26 ans**.
- Instaurer la gratuité des transports en commun en cas de pics de pollution ou à l'occasion de certains grands événements.
- Réinstaurer les guichets professionnels et associatifs dans l'espace transports Twisto.
- Achever les aménagements pour **l'accessibilité des transports en commun aux personnes en situation de handicap**.
- Faire évoluer le site Internet et l'application Twisto pour en faire **une véritable plateforme numérique de mobilité** incluant les déplacements à pied, à vélo, en transport en commun, en covoiturage ou en autopartage.
- Soutenir la création d'espaces mixtes, de services aux caennais·ses, pôle de vie, de coworking, de tiers-lieux dans tous les quartiers pour diminuer les besoins de déplacement et réduire les distances.
- Développer les liaisons interurbaines et le transport à la demande.
- Soutenir la création de nouvelles haltes-ferroviaires dans l'agglomération (Mondeville Zénith et Carpiquet) vers la réalisation du "RER" métropolitain (à l'échelle du pays de Caen).
- **Envisager la réouverture de lignes ferroviaires autour de Caen** (Caen-Flers, Caen-Ouistreham...).
- **Développer la gare SNCF de Caen comme un pôle multimodal** en assurant une intermodalité efficace train/bus/tramway et en étudiant la réalisation d'un Tram-Train (A l'image de celui de Nantes, réseau ferroviaire, complémentaire de celui du tramway de Nantes et appartenant au réseau du TER Pays de la Loire).
- **Étudier la mise en place d'un téléphérique entre la Demi-Lune et Clémenceau.**

### **Ils l'ont fait et ça marche !**

La métropole du Grand Paris a adopté une zone à faibles émissions qui conduit à empêcher progressivement les véhicules les plus polluants sur son territoire. Un échéancier a été fixé afin d'augmenter au fur et à mesure les exigences de niveau des vignettes Crit'air qui équipent les véhicules.

#### **1.5.1.4. Développer les alternatives au transport des marchandises par camion**

- Étudier les possibilités de développement de transport fluvial de marchandises.
- Mettre en oeuvre **une véritable stratégie logistique** pour le centre-ville facilitant la livraison de marchandises à vélo pour le dernier kilomètre.
- Étudier l'ouverture **de nouvelles lignes de FRET ferroviaire** notamment à partir du pôle Logidis de Mondeville.

#### **1.5.1.5. Pour une politique cohérente en matière aéroportuaire**

- **Abandonner le projet d'allongement de la piste de l'aéroport** de Caen-Carpiquet.
- Soutenir la rationalisation de l'offre aéroportuaire pour aboutir à terme à une plate-forme unique à l'échelle normande (contre les 5 aéroports existants aujourd'hui).

### **1.5.2. Caen ville Cyclable**

Alors que près de 50% des déplacements effectués en voiture font moins de 3 km, Il devient urgent d'accompagner les alternatives en développant notamment la pratique du vélo. Cette évolution des mobilités est une de nos priorités en vue de faire de Caen une ville moins polluée et plus apaisée. **Un plan d'actions en la matière visera à porter la part modale du vélo à 20 % des trajets en 2026.** Durant le mandat qui s'achève, l'action en matière de développement des infrastructures cyclables a été tardive, reste sous-estimée, et manque de cohérence. Ainsi, la promesse de périphérique vélo a pour l'instant consisté à baliser les pistes existantes et aucun calendrier clair de réalisation n'a été communiqué.

La dernière enquête de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) rapporte de nombreux points noirs et des zones prioritaires sur la ville. La présence **d'infrastructures de qualité et l'absence de coupure dans les trajets sont essentielles** afin d'inciter les habitants à laisser leur voiture pour prendre le vélo. Notre plan vélo, ambitieux, sera doté de 12 millions d'euros en investissement pour les aménagements qui seront réalisés sur la ville de Caen, à elle seule. Des moyens seront également mobilisés, à l'échelle de la Communauté Urbaine pour développer la pratique du vélo dans l'ensemble des communes de Caen la Mer afin de garantir de véritables continuités cyclables.

### **1.5.2.1. Améliorer la qualité des aménagements cyclables**

- Créer un **Réseau Express Vélo (REV)** pour des traversées sécurisées de la ville.
- Fixer précisément le calendrier de réalisation “périphérique vélo” et créer un second périphérique à l’échelle de la Communauté Urbaine.
- Garantir des **continuités cyclables entre les communes de Caen la Mer** et notamment entre Caen et les communes de la première couronne.
- Compléter le réseau structurant en créant des aménagements sur les axes principaux et notamment : Boulevard Clémenceau, Rue d’Auge, Rue de la Délivrande, Avenue du 6 juin, Rue Saint-Jean, Avenue Henry Chéron...).
- **Sécuriser les carrefours et passages dangereux** (la place Saint-Pierre, bas de la rue d’Auge, rue Caponière, rue du Gaillon, place Courtonne...).
- Achever la généralisation de l’ouverture des couloirs de bus aux vélos, des doubles sens cyclables, des cédez-le-passage cyclistes et des sas à vélos aux feux.
- Prévoir des **circuits alternatifs lors d’événements et de travaux**.
- Lutter contre le stationnement sur les infrastructures cyclables.
- Développer et améliorer la signalétique pour vélos et piétons.
- Multiplier les **abris vélos et garages sécurisés**, ainsi que les arceaux de stationnement.

### **1.5.2.2. Accompagner la conversion au vélo**

- Soutenir le développement de la pratique du vélo au travers de la création d’une structure de conseil en mobilités alternatives à la voiture.
- Sensibiliser le public à la pratique du vélo pour pacifier la cohabitation entre les modes de transport.
- Soutenir et renforcer les missions de la Maison du vélo : vélo-école, tourisme, activités économiques, culturelles et différents services.
- Accompagner le **développement d’ateliers d’aide à la réparation et à l’entretien dans les quartiers caennais**.
- Développer les **stations de vélos en libre service dans l’ensemble des quartiers de Caen** et augmenter la flotte de vélos en location moyenne et longue durée.
- **Étendre l’aide à l’acquisition de vélos à l’échelle de la communauté urbaine**, élargir la gamme des vélos éligibles et moduler les aides selon les ressources des ménages.

## 1.6. Une nouvelle politique énergétique à Caen

Notre collectivité doit **contribuer à la lutte contre le changement climatique** en s'alignant sur les objectifs de l'accord de Paris et en visant la neutralité carbone. Nous souhaitons faire plus, car nous avons compris que s'engager dans la transition écologique, c'est également mieux soutenir le territoire et ses acteurs face aux aléas techniques, économiques ou géopolitiques inhérents aux énergies fossiles et fissiles. C'est par ailleurs contribuer à la création d'activités non délocalisables et c'est **aller collectivement vers un modèle plus local, plus durable et plus résilient**.

### Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

#### 1.6.1. Sobriété et efficacité – pourquoi continuer à gaspiller ?

- Créer **un guichet unique pour accompagner les particuliers dans les choix de financement et de matériaux** dans le cadre **d'un véritable service public de rénovation énergétique** et rendre opérationnelle la politique de conseil à la rénovation pour les ménages en situation de précarité énergétique.
- Créer une Société d'Économie Mixte qui préempte des maisons en étiquettes énergie E, F ou G pour revente après réhabilitation sous forme des maisons BBC ou à énergie positive.
- Renforcer le soutien financier pour les copropriétés qui engagent des travaux d'économie d'énergie.
- Systématiser pour toute construction nouvelle **la réalisation de bâtiments à énergie positive**.
- **Réduire de 25% la consommation de l'éclairage public** dans le cadre du plan lumière (avec suppression de l'éclairage inutile, variation de puissance et détecteur de présence).
- Engager un programme de réhabilitation énergétique des écoles de Caen.
- Associer les usagers des bâtiments publics à la maîtrise des consommations d'énergie.

#### 1.6.2. Des énergies renouvelables made in Caen

- Créer **une régie de production d'énergies renouvelables**, véritable outil de développement des énergies alternatives sur le territoire et sur les territoires voisins ; la participation financière de la Régie à des projets de production d'électricité ou de biogaz viendra légitimer les approvisionnements en gaz et en électricité renouvelables.
- Redéfinir les marchés d'électricité et de gaz de la Ville afin de garantir **un approvisionnement d'électricité 100% renouvelable** et une part croissante de biogaz.

- Redéfinir les objectifs des contrats de concession de distribution de gaz et d'électricité afin de définir des objectifs ambitieux de maîtrise de l'énergie.
- **Poursuivre et amplifier le développement des réseaux de chaleur urbains alimentés par des énergies renouvelables** (bois-énergie, géothermie de surface, chaleur issue de l'incinération des déchets).
- Installer des circuits courts et entrer dans l'économie circulaire où le déchet de l'un devient la matière première et l'énergie de l'autre.
- Faire de la municipalité l'interlocuteur des collectifs d'habitants pour l'accompagnement au portage de projets alternatifs.
- Exploiter **l'important potentiel de toiture des bâtiments pour la production d'électricité photovoltaïque** portée par la Ville ou par des collectifs d'habitants.
- **Valoriser les gisements de bois de la Ville** (entretien des boisements municipaux et de la forêt de Grimbosq, déchets en bois d'œuvre, bois d'industrie et bois-énergie ).
- **Exploiter la géothermie de surface** (sur nappe, sur sonde, sur eau du canal...) pour les bâtiments neufs.
- **Valoriser nos déchets en énergie via la méthanisation** (boues de la station d'épuration, déchets fermentescibles à collecter...) pour la production de biogaz à injecter dans le réseau de distribution. **La production de biogaz pourra compenser la consommation des bus au gaz qui viendront progressivement remplacer les bus diesel.**
- **Engager une étude sur l'utilisation de l'hydrogène** qui pourra à moyen terme présenter une alternative pertinente au diesel pour les transports en commun lourds.

## 1.7. Faire de Caen une ville « zéro déchet »

Caen la Mer produit 65 000 tonnes d'ordures ménagères qui sont incinérées chaque année. Ce tonnage représente 60% des déchets produits par les particuliers et 1/3 de ce tonnage est constitué de matière organique qui pourrait être valorisée comme énergie ou comme engrais.

Sur le territoire du Syndicat qui gère les déchets sur le territoire de Caen la Mer, chaque habitant produit chaque année 683 kg de déchets ménagers dont 282 kg d'ordures ménagères résiduelles. Par des actions concrètes et ciblées, nous pouvons progressivement diminuer cette production.

Les professionnels de la restauration seront également accompagnés par la collectivité dans le cadre de la mise en place de la loi qui imposera, à partir de 2023, la valorisation des déchets organiques.

Parallèlement à la production d'ordures ménagères, le bâtiment est une source importante de déchets. En effet, 70% des déchets produits en France proviennent de la construction. Nous devons donc changer notre approche de ce secteur et ce, dès la conception des projets, pour que la valorisation, l'utilisation de matériaux bio-sourcés et le réemploi deviennent la règle.

En Normandie, le chantier du Hangar Zéro au Havre, bâtiment portuaire historique, a été réhabilité à l'aide de matériaux recyclés et biosourcés. Le bâtiment du WIP à Colombelles a bénéficié de la réhabilitation d'un atelier électrique de la SMN. Ces deux exemples de laboratoires de la transition démontrent que l'on peut faire mieux et autrement.

Engager Caen vers un territoire zéro déchet, zéro gaspillage, c'est augmenter l'activité locale en créant de nouveaux modes de consommation et de valorisation de nos déchets. La réutilisation et la réparation feront de l'économie circulaire une réalité.

## Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

### 1.7.1. Mener une politique locale d'économie circulaire autour des déchets

- Soutenir les **ressourceries et les ateliers de réparation** (*repair cafés*)
- **Communiquer sur la simplification du tri** par la mise en place du recyclage de tous les plastiques.
- **Créer un outil mobile de l'écologie** via une caravane de l'environnement qui se déplacera sur l'ensemble de la ville pour des actions de sensibilisation in situ au tri, au compostage, à la réduction des déchets et plus généralement sur toute question environnementale.
- Expérimenter le **passage d'une collecte d'encombrants "à la demande"** dans un quartier, en complément de la collecte mensuelle.
- **Lancer un appel à projets autour des objets partagés** : outillage, voiture etc.
- Rendre exemplaires les écoles et les administrations via **une politique d'achats générant le minimum de déchets**.
- **Généraliser l'enfouissement des points de collecte pour le verre** afin de libérer l'espace public et lutter contre les nuisances sonores.

### 1.7.2. Réduire les déchets à la source

- Développer un service de prêt et de gestion de couches lavables.
- **Bannir le plastique à usage unique** de la commande publique.
- Intégrer dans chaque appel d'offres un critère environnemental sur la gestion des déchets.
- Soutenir et accompagner les **initiatives citoyennes de mutualisation de l'outillage à l'échelle des quartiers**.
- Former les jardiniers amateurs au naturel en lien avec le service espaces verts de Caen pour optimiser la gestion des déchets verts.

- Étudier **la mise en place de la pesée des déchets pour sensibiliser les habitants aux volumes de déchets produits** et engager une réflexion sur une tarification progressive incitative (en remplacement d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères fixe).
- Accompagner les initiatives autour de la récupération et du glanage sur chacun des marchés alimentaires.
- Instaurer **une stratégie zéro déchet pour l'ensemble des manifestations de la ville.**

### ***Compostage et méthanisation***

- Orienter les déchets organiques vers la méthanisation ou le compostage de proximité.
- Lancer un appel à projets pour la création de composteurs collectifs.
- Poursuivre les incitations et l'accompagnement à l'installation de composteurs individuels

### ***Les déchets en restauration collective***

- Amplifier les projets de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective.
- Viser la transformation de l'ensemble des biodéchets générés par la restauration collective à l'horizon 2023.

## **1.7.3. Gérer autrement les déchets de la construction**

- Favoriser l'utilisation **de matériaux biosourcés et étudier la possibilité d'utilisation du matériau lin/terre** développé localement.
- Créer un guichet pour accompagner les professionnels dans la gestion de leurs déchets.
- Accompagner la mise en place des nouvelles réglementations environnementales sur tous les chantiers sur la ville, et s'assurer qu'un maximum de matériaux de démolition soit réutilisé sur place et que le tri des déchets de chantier soit effectué.

## 2. Pour vivre mieux à Caen, construire de nouvelles solidarités

### 2.1. Mieux se loger, tous se loger !

L'accès à un logement, l'accès à un habitat est un droit fondamental pour lequel la Ville a un véritable rôle à jouer, pour tous.

Selon les dernières données du recensement, le nombre de logements vides a plus que doublé en 5 ans. **Caen compte plus de 6 000 logements vacants soit près de 10 % du parc, tandis que les besoins sont criants.** Cette situation doit nous conduire à définir un **programme ambitieux de réhabilitation du bâti ancien en vue d'accueillir les familles en quête d'un logement adapté** et durable. Notre ambition est de répondre au plus près des besoins des personnes et leurs problématiques : vieillissement, recomposition familiale, familles monoparentales, étudiants, personnes sans-abri etc.

L'**accès au logement social est un véritable parcours du combattant** puisqu'il nécessite un délai d'attente d'au moins 20 mois sans garantie d'attribution effective d'un logement. **Par ailleurs, l'habitat indigne est un élément préoccupant dans notre ville** : dix squats sont actuellement ouverts dans l'agglomération caennaise, squats où logent des enfants et leur famille dans des conditions inacceptables. La fermeture du squat du Marais opérée sans solution de logement pour les personnes, ne doit plus jamais se reproduire dans notre ville. Nous construirons des solutions avec les acteurs associatifs pour garantir qu'aucune fermeture de squat ne soit engagée sans de véritables solutions d'hébergement.

En menant une politique volontariste, dynamique et innovante visant à s'affranchir des logiques spéculatives, nous avons le souhait de dessiner une politique du logement qui permettra de faire de Caen une ville solidaire et accueillante où il fait bon vivre.

### Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

#### 2.1.1. Accompagner la réhabilitation des logements

- Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.
- Créer une structure (de type SEM) qui préempte des maisons individuelles en étiquettes énergie E, F ou G pour les revendre après réhabilitation en maison BBC ou à énergie positive.
- Engager un **programme de réhabilitation des logements sociaux** en augmentant les aides issues du Programme Local de l'Habitat (PLH).

## 2.1.2. L'accès au logement pour tous !

- Créer de **nouvelles places d'hébergement d'urgence** en mobilisant les logements vides communaux et intercommunaux et en demandant la réquisition des autres bâtiments publics.
- **Augmenter et adapter le parc de logements sociaux** pour répondre aux besoins des familles.
- Faciliter **l'accession sociale à la propriété** via une stratégie de lutte contre la spéculation immobilière en développant **le bail réel solidaire** (dissociation foncier / bâti qui permet de réduire de 30 % le prix d'acquisition dans le neuf).

## 2.1.3. Développer les modes alternatifs de logement

- Développer **les habitats participatifs** et les éco-lieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets.
- Inciter à recourir aux baux glissants et baux d'utilisation temporaires.
- Favoriser **l'habitat intergénérationnel** (colocation jeunes–seniors).

## 2.2. Accueillir et soutenir les plus démunis

Où manger ? Où se doucher ? Comment obtenir le RSA ? Ces questions, c'est au moins 143 000 personnes SDF qui se les posent tous les jours en France. L'impact de ce manque d'information est très fort : en France, près de la moitié ne touchent aucune aide sociale (source : DREES). En parallèle, 100 000 demandes d'asile ont été faites en 2017. En attendant l'obtention, ou non, du statut, leur situation est souvent similaire à celle des sans-abri, sans savoir vers qui se tourner.

« Le préfet du Calvados a annoncé, le 23 février 2018, l'ouverture de 20 places supplémentaires pour les sans-abri, à Caen. Pourtant, des personnes dorment toujours à la rue. Personne ne connaît leur nombre exact. » Titrait le Ouest France du 26/02/2018. À l'heure où la guerre des chiffres va bon train, voilà une symbolique qui ne trompe pas : Caen ne sait dire combien elle laisse dormir de personnes à la rue.

A Caen, Les places d'hébergement d'urgence ou durables manquent, le 115 est saturé et les squats sont fermés, laissant des familles avec enfant sans solution de relogement. Les migrants arrivant à Caen, sont laissés pour compte, ne pouvant s'appuyer que sur des actes solidaires des associations ou des citoyens. **La ville a pourtant un rôle à jouer, celui d'impulser une dynamique collective en se dotant de moyens et en s'engageant pour l'accueil et le soutien des plus démunis.**

### Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

- Organiser la première nuit de la solidarité à Caen en lien avec les acteurs associatifs et les bénévoles, permettant de décompter le nombre de personnes en situation de rue (c'est-à-

dire n'ayant pas d'endroit où dormir ou dormant dans un endroit impropre au sommeil, tel qu'une voiture, ou un hall d'immeuble). Cette action permettra de mieux connaître le nombre de personnes et leurs besoins.

- Créer une **Fabrique de la solidarité** qui aura notamment pour mission de co-construire avec les acteurs locaux de la solidarité une procédure de prise en charge immédiate assurant un hébergement digne aux groupes de personnes et personnes isolées en situation d'urgence.
- Développer avec les acteurs locaux associatifs et de l'ESS, **un guide matérialisé sous forme de support papier**, traduit en plusieurs langues, et accessible en ligne sur le site de la mairie recensant **l'ensemble des services de base pour les personnes en ayant besoin : se nourrir, se laver, se vêtir**.
- Créer des **bains douche municipaux**.
- Créer **une Maison d'information et d'accès aux droits** ouverte à l'ensemble des publics.
- **Promouvoir et accompagner les actions d'accueil citoyen et d'entraide** à l'égard des réfugiés tout en bénéficiant de l'expertise des acteurs associatifs sur ce sujet.
- Engager la ville et les acteurs associatifs qui le souhaitent **dans des programmes innovants et expérimentaux dans la lutte contre l'exclusion**, permettant d'être dans une démarche proactive de recherches de solutions à l'échelle du territoire.
- **Développer ou renforcer les moyens alloués aux associations et autres acteurs locaux d'accompagnement d'aide aux personnes** appartenant à une minorité et victimes d'actes discriminants au regard de cette appartenance.
- **Démultiplier les casiers solidaires** (bagagerie pour les sans-abri) ainsi que les coffres-forts numériques afin d'éviter la perte des papiers d'identité et administratifs) en lien avec le CCAS.

## 2.3. Faire de Caen une ville modèle sur la prise en compte du handicap

Un français sur cinq est touché par le handicap. La Loi de 2005 communément appelée « Loi sur le Handicap » a permis d'engager Caen dans un accès massifié aux services municipaux depuis cette date. Une ville accessible qui doit poursuivre ses efforts en prenant en compte les situations individuelles pour en faire des réponses inclusives.

A tous les âges, de manière temporaire ou durable, qu'il soit physique ou mental, le handicap nous concerne tous. Nous devons faire de Caen une ville plus inclusive, basée sur la concertation des personnes aux enjeux qui les concernent directement. Pour y parvenir, nous

souhaitons renforcer et déployer des actions nouvelles, portées par un écosystème d'acteurs engagés, renforçant le bien vivre ensemble dans notre ville.

## Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

### **Logement :**

- Par le biais des bailleurs sociaux et en concertation avec les acteurs associatifs, **anticiper la construction et la rénovation de logement adapté** (sensoriel, moteur et psychiatrique notamment).

### **Emploi :**

- **Soutenir et renforcer les actions des organisations** œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- Respecter l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans la municipalité et dans l'intercommunalité ainsi que dans les administrations dont la mairie a la tutelle.

### **Accès aux droits :**

- **Déployer une équipe mobile « d'accès aux droits »** en lien avec la future Maison des Droits et le CCAS permettant aux personnes de réaliser leurs démarches administratives à domicile.

### **Citoyenneté :**

- Les personnes en tutelle voteront pour la première fois à des élections municipales cette année. Continuons sur cette lancée en permettant aux personnes en situation de handicap mental et psychique d'être actrices du vivre ensemble en visant leur participation aux commissions et instances municipales.

### **Loisirs / Culture :**

- **Relancer l'activité du dispositif de bibliothèque sonore** pour les personnes ayant un déficit visuel.
- Développer des aires de jeux inclusives, adaptées au handicap.

### **Mobilité :**

- **Mettre en place un service d'inscription en ligne pour le transport à la demande** intercommunal en lien avec Twisto.

### **Vivre ensemble :**

- **Mettre en place un Agenda 22** afin d'intégrer la question du handicap dans toutes les politiques publiques et dans tous les domaines (accessibilité, éducation, emploi, loisirs, sports, information, soins de santé...).
- Organiser des actions en lien avec l'équipe éducative visant à lutter contre les discriminations et à sensibiliser dès le plus jeune âge au « vivre ensemble ».
- **Former l'ensemble des agents de l'intercommunalité** à la prise en compte du handicap sur le déploiement de leurs missions.
- Mettre en place des dispositifs pour que tout document public puisse être consulté par les personnes handicapées.

#### **Faire ensemble :**

- Soutenir les associations œuvrant dans le domaine du handicap et s'appuyer sur leur expertise pour consolider les actions communales et intercommunales.

#### **Innover ensemble :**

- **Engager la ville dans le « Chez soi d'Abord »**, un programme généralisé sur l'ensemble du territoire national. Le Chez soi d'Abord propose aux personnes en situation de grande précarité et présentant des troubles psychiques sévères un accès direct à un logement stable ainsi qu'un accompagnement quotidien réalisé par une équipe médico-sociale pluridisciplinaire identifiée.

## **2.4. Nos aînés dans la ville**

Nos aînés sont un maillon essentiel de notre histoire collective et du bien vivre ensemble. Alors que l'espérance de vie augmente, la situation des personnes âgées est aujourd'hui marquée par de très fortes disparités de revenus et la condition des plus modestes s'avère difficile. Se loger, pourvoir à ses besoins élémentaires, à ses exigences de santé, se déplacer, se cultiver, participer aux multiples possibilités d'échange social qu'offre la ville... c'est ce que nous devons pouvoir garantir à nos aînés.

**À Caen, nous voulons ouvrir aux différents âges qui succèdent à la vie professionnelle des choix solidaires et variés** afin que chacun puisse choisir son mode de vie selon ses souhaits et son autonomie : soutien à domicile, projet d'habitat partagé, colocation senior-senior ou senior-jeune, résidence accompagnée de services, hébergement en structure collective... nous devons offrir à nos aînés la possibilité de choisir au-delà de la seule contrainte de revenus.

### **Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne***

- Créer un **Conseil des Anciens** pour transmettre les savoirs et écouter les besoins spécifiques aux personnes âgées.

- **Proposer dans tous les programmes de construction des logements adaptés** (types, coûts, accessibilité...) aptes à permettre la mixité des générations.
- Favoriser l'accès aux soins en **facilitant la complémentaire santé par une réelle mutuelle**, locale et accessible.
- Spécialiser dans chaque quartier d'habitat social **un immeuble réservé « Seniors valides »** avec la présence d'un gardien et des services dédiés.
- Lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat destinée à adapter les logements pour permettre aux personnes en perte d'autonomie de rester chez elles.
- Accompagner l'entretien et la rénovation énergétique des logements habités par les seniors.
- Structurer et accompagner la **colocation jeune-senior et la colocation senior-senior**.
- Accompagner la **création de structures collectives autogérées**.
- Porter la création de nouveaux EHPAD dans l'ensemble des communes de Caen la Mer.
- Favoriser la mixité générationnelle, l'échange et le partage par des rencontres régulières entre les personnes âgées et les enfants accueillis dans nos crèches et dans nos écoles.
- Garantir, pour le portage de repas à domicile des repas 100% bio, locaux et équitables, sans surcoût pour les bénéficiaires.

## 2.5. Les mêmes chances pour tous, dès la petite enfance

Les inégalités commencent dès la petite enfance ! **Permettre aux familles une diversité de modes de garde adapté à leurs besoins**, leurs souhaits et leur mode de vie, est nécessaire à un épanouissement partagé des petits et des parents : parce que l'éducation à la vie sociale commence dès le plus jeune âge, parce que l'accès à un mode de garde est une condition de l'égalité femmes-hommes, parce que la vie sociale ne s'arrête pas aux horaires de bureau, **notre ville doit aujourd'hui se montrer plus offensive pour garantir l'accueil en matière de petite enfance et encourager les initiatives solidaires.**

### Les propositions de la liste *Caen écologiste et citoyenne*

- Se fixer pour objectif de **satisfaire 100 % des demandes d'accueil en structure collective des jeunes enfants** de moins 3 ans au plus tard en 2026.

- **Revisiter les critères d'attribution des places en crèche** pour garantir l'accueil des enfants dont les familles se trouvent dans des situations particulières (urgence, chômage, travail partiel, fin de congé parental etc.).
- Garantir **la transparence d'attribution des places en crèche** au travers d'une commission élargie aux usagers et à des représentants d'associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance.
- Accompagner **les nouveaux parents sur les modalités d'inscription en crèche par une communication dédiée** en plus du seul livret existant.
- **Accueillir les enfants porteurs de handicap dans les crèches** et accompagner les parents dans ce parcours via la création d'un accueil mutualisé avec les différents partenaires (éducation nationale, MDPH, CAF, conseil départemental).
- Accompagner les besoins spécifiques en permettant des modes de gardes atypiques (horaires décalés, besoins ponctuels...).
- Créer des **conseils de crèches** pour associer les parents à la vie des structures.
- Développer les relais d'accompagnement aux assistantes maternelles (RAM), la formation et l'accompagnement des professionnels.
- Lancer un appel à projets pour la création de crèches parentales.
- Soutenir **le développement d'espaces d'accueil parents-enfants via la création de maisons des familles dans les quartiers** (lieux d'échange, d'écoute et de rencontre des parents dans lesquels les enfants profitent d'espaces ludiques et d'éveil).
- Accompagner la **création d'une ludothèque publique**.
- Proposer des rencontres régulières entre professionnels et parents au travers de conseils de crèche associant des représentants de la ville et du CCAS.
- Engager dès le plus jeune âge une action de **sensibilisation contre les stéréotypes de genre**.
- Organiser des services de garde d'enfants à l'occasion des grandes réunions publiques ou de manifestations publiques pour permettre à tous la possibilité de participer à la vie de la cité.
- Garantir des **repas 100% bio** et locaux dans l'ensemble des structures collectives **sans surcoût pour les familles**.
- Garantir la qualité de l'air intérieur des crèches : intégrer dans les projets de rénovation et construction les objectifs de réduction des composés organiques volatiles (COV)
- **Organiser des « trocs familles »** dans les pôles de vie des quartiers permettant l'échange de jouets, d'habits et de matériels de puériculture.

## 2.6. Une politique de santé pour Caen en phase avec les enjeux de l'époque

**Une bonne santé est un facteur essentiel de la qualité de vie**, pour tous. Face à la précarisation de la population et à la pénurie médicale, nous souhaitons permettre à chacun d'accéder à une offre de soins de qualité.

Au-delà, nous considérons comme **un devoir essentiel de prendre en compte les maladies liées à nos modes de vie et à la crise environnementale** (cancers, maladies cardio-vasculaires ou respiratoires etc.). En matière d'environnement, les enjeux portent sur la qualité de l'air, de l'eau et de l'alimentation, la lutte contre les pollutions électromagnétiques et la suppression des produits cancérigènes et tératogènes dans l'environnement, dans l'habitat et au travail. En matière de comportement, les grands enjeux portent sur l'équilibre alimentaire, la montée de l'obésité, ou encore la toxicomanie.

Pour cela la prévention en matière de santé doit être encouragée. Une telle politique permet de maintenir l'offre de soins de premier recours dans les quartiers, de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, d'améliorer l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation précaire, mais aussi de mettre en place des actions de prévention et d'éducation thérapeutique pour optimiser la prise en charge des patients.

### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

#### 2.6.1. Faciliter l'accès aux soins et aux droits

- Créer **un centre de santé municipal** qui permettra de rassembler autour d'un même lieu des professionnels de santé salariés par la ville. Ce centre sera placé au Chemin Vert, quartier le plus fragile pour l'accès aux soins, et permettra de :
  - Favoriser la coordination du parcours de santé des citoyens en situation de précarité.
  - Favoriser un mode d'exercice attractif, collaboratif et raisonné pour les professionnels de santé.
  - Mettre en lien avec la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS).
  - Créer un guichet d'ouverture des droits de santé.
- Organiser **une véritable mutuelle santé municipale**, en partenariat avec des mutuelles locales et sans but lucratif.
- Lutter contre la fracture numérique en santé en proposant des permanences pour aider aux démarches numériques de santé et éviter le non-recours.
- Adapter les plateformes numériques de la ville à tous les publics (DYS, mal-voyant/entendant, Parkinson,...).

## 2.6.2. Connaître, Informer et former

- Mettre en place un **observatoire intercommunal de santé** qui permettra de travailler en continu avec les partenaires locaux de santé (ARS, CPAM, URML, Conseil départemental) au travers d'un comité de pilotage, afin d'identifier sur la durée les priorités en santé de la Ville.
- Développer **des partenariats avec l'Université** pour permettre et soutenir des recherches sur les besoins de la population ou encore sur les pratiques des professionnels,...
- Développer des fonds documentaires en santé dans les bibliothèques de la ville.
- Organiser mensuellement des conférences/débats sur la santé et la santé mentale pour informer les citoyens.

## 2.6.3. Agir en matière de santé environnementale

- Instaurer un **Conseil local de santé environnementale** qui aura pour mission d'alerter, signaler, recommander en matière de santé environnementale dans tous les champs d'action de la municipalité (air, bruit, etc.). Il sera composé de représentants de la ville, de citoyens, d'expert de la société civile, de l'Agence Régionale de Santé, de l' ADEME.
- Signer la charte du Réseau Environnement Santé engageant la ville à lutter contre les perturbateurs endocriniens.
- **Généraliser l'emploi des éco-matériaux** et matériaux sans solvants volatils (exemple : peintures, revêtements de sols, colles) et ne générant pas d'émanations toxiques en cas d'incendie (exemples : polystyrènes, pvc) pour tous les travaux dans les établissements publics.
- Antennes relais : conditionner le renouvellement des baux signés entre la ville et les opérateurs de téléphonie à un abaissement du seuil maximal d'exposition et donner les moyens aux habitants de peser sur les conditions d'implantation.
- Rendre visible un **véritable dispositif d'alerte en cas de pic de pollution** tout en prenant des mesures d'urgence : limitation de la circulation, réduction des vitesses, gratuité des transports en commun.

## 2.6.4. Développer une politique d'éducation, de promotion et de prévention en matière de santé

- **Développer le sport-santé** chez les jeunes en appui avec les écoles et la DSDEN 14, pour réduire les dispenses de sport.
- Promouvoir les clubs proposant du sport-santé dans les écoles comme alternative aux sports imposant la compétition.
- Permettre à l' élu à la santé d'intervenir dans les différents projets municipaux pour argumenter leur impact positif ou négatif sur la santé.

- Inviter dans chaque pôle de vie des professionnels et des associations **afin d'impulser une politique d'éducation à la santé au plus près des habitants** avec des priorités qui pourraient être :
  - équilibre alimentaire et prévention de l'obésité en lien avec la restauration collective
  - aide aux parents dans l'éducation pédagogique en santé
  - lutte contre l'alcoolisme et les addictions
  - renforcer la connaissance des moyens de contraception et la prévention des MST en proximité de la population

## 2.7. Faire de Caen une ville d'accueil ouverte à l'Europe et au monde

Alors que de nombreux défis relèvent aujourd'hui de dynamiques internationales, notre ville apparaît comme repliée sur elle-même. Nous souhaitons ouvrir une nouvelle ère de coopérations fondées sur la réciprocité en associant au concept de paix celui de développement. De même, Caen devra désormais assumer un rôle de ville impliquée et actrice du changement à l'échelle européenne et internationale. Enfin, et parce que l'ouverture aux autres est une valeur qui doit être enseignée dès le plus jeune âge, nous souhaitons systématiser les offres de séjours à l'étranger pour les enfants.

### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

#### 2.7.1. Ouvrir une nouvelle ère de coopérations internationales

- **Populariser et accompagner le développement des jumelages et coopérations existantes pour les fonder sur la réciprocité** : Caen apporte aux autres, les autres apportent à Caen.
- Créer des synergies entre les coopérations engagées par les collectivités territoriales normandes (ville, départements, Région).
- Consacrer 1% des budgets d'eau potable et d'assainissement à des actions de solidarité internationale en matière d'accès à la ressource en eau comme le permet la loi Oudin.
- Amplifier le soutien aux associations de solidarité notamment en matière d'accueil des migrants sur le territoire.

#### 2.7.2. Faire de Caen une ville actrice du changement à l'échelle internationale

- Créer un service Europe (avec une délégation dédiée) pour **engager la ville dans des programmes européens relatifs aux défis écologiques** (autosuffisance alimentaire, transition énergétique, mobilité durable, etc.) et **soutenir les acteurs locaux dans leur recherche de fonds européens**.
- Assurer une représentation permanente de la ville et de la Communauté urbaine à Bruxelles afin de faciliter l'identification des programmes et le montage des dossiers de financement.
- Instaurer une rencontre annuelle des résidents européens.
- Publier un bilan annuel des projets co-financés par l'Europe.
- Rouvrir une Maison de l'Europe (fermée en 2017).

- Organiser un **printemps de l'Europe**, rendez-vous annuel d'échanges et de débats pour promouvoir la paix, favoriser les liens entre les peuples et la découverte des institutions européennes.
- Impliquer la Ville et la Communauté urbaine dans la dynamique des négociations internationales relatives au changement climatique et à la protection de la biodiversité.
- Faire adhérer la ville à certains réseaux internationaux de villes (ex. energy cities).

### **2.7.3. Garantir des séjours à l'étranger dès le plus jeune âge**

- **Mettre en place un « programme Erasmus Enfants »** permettant à tout enfant des écoles caennaises de bénéficier d'un séjour à l'étranger au niveau du cours moyen.

## **3. Pour vivre mieux à Caen, s'offrir une vie collective bienveillante et épanouissante**

### **3.1. A Caen, un urbanisme de proximité pour des quartiers divers et vivants**

Progressivement, la ville de Caen s'est trouvée entourée par les zones commerciales : toujours plus de déplacements en voiture, toujours plus d'infrastructures routières coûteuses entraînant la disparition de terres agricoles et une consommation standardisée de masse au détriment de la production locale et du commerce de proximité. Le zonage urbain, le coût élevé du logement et du foncier en ville, l'urbanisme commercial en périphérie, ont fait de l'agglomération de Caen une des villes les plus étalées de France. **Parce que la ville écologique se construit progressivement avec les habitants, nous voulons favoriser un urbanisme de projet collectif et humain fondé sur la mixité sociale et fonctionnelle, la préservation du patrimoine et la proximité.**

### **Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne***

#### **3.1.1. Retrouver une ville équilibrée**

- Relocaliser les équipements publics pour valoriser la fonction sociale des quartiers.
- Garantir la mixité sociale et la mixité fonctionnelle dans l'ensemble des opérations d'aménagement.
- Équilibrer et souder Caen en dynamisant et diversifiant chaque quartier suivant ses forces et ses perspectives de développement afin de développer de véritables écoquartiers
- Intégrer, pour toute action nouvelle ou opération de renouvellement urbain des exigences environnementales, sociales et participatives.

#### **3.1.2. Pour bien vivre à Caen !**

- Favoriser la mixité fonctionnelle à l'échelle des quartiers (habitat, services publics, services divers - santé, loisirs, commerces, transports, locaux associatifs...) : pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, pour la santé, pour la qualité de la vie sociale ou encore pour le développement d'une agriculture de proximité.
- Engager la création d'éco-quartiers sur les secteurs de la ville en devenir ou en mutation.

- Privilégier **la ville des courtes distances** pour tous les usages : se loger, étudier, travailler, produire des biens et des services, échanger, se cultiver et se divertir, se déplacer, s'approvisionner etc.
- Privilégier la réhabilitation à la démolition-reconstruction comme le moyen de vivre dans un bâti avec une histoire et qui raconte aussi notre ville.

## 3.2. Caen, Cité de l'éducation

Dans le cadre de son champ d'intervention en matière d'éducation, la Ville se doit d'adopter une posture d'écoute et d'animation auprès de la communauté éducative. **Nous souhaitons développer un lien équilibré entre les grandes familles d'acteurs et ce, dans l'intérêt de l'enfant** : l'équipe enseignante, le personnel municipal ou assimilé, les parents et les associations. Les différents plans éducatifs et les projets d'école 2020-2025 doivent être liés et évoluer ensemble dans un cadre concerté.

**L'École doit offrir à tous la possibilité de s'épanouir et de réussir, à apprendre aux enfants à vivre ensemble, à devenir citoyen et à s'engager dans la société.**

Nous pouvons accompagner l'évolution de notre École pour permettre aux générations futures de répondre aux défis d'un XXI<sup>e</sup> siècle, plus solidaire, plus humaniste et plus écologique.

### Nos objectifs :

- Co-construire avec l'ensemble des acteurs une journée d'école respectueuse des besoins de l'enfant, avec cohérence, dans l'enchaînement des activités proposées, qu'elles soient prises en charge par l'éducation nationale, par la ville ou par d'autres intervenants.
- Renforcer les liens avec les acteurs de l'éducation populaire pour une école plus ouverte sur l'extérieur.
- Soutenir l'implication de l'enfant dans sa journée d'écolier : donner son avis, s'exprimer, imaginer, créer, favoriser le faire et l'auto-production.

## Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

### 3.2.1. L'école, espace de construction de l'enfant, lieu de vie et d'éducation populaire

L'éducation nationale a pour mission de faire acquérir des savoirs et des savoir-faire aux écoliers et ainsi permettre l'accès à une culture commune. La Ville a un rôle complémentaire : contribuer à créer un espace de construction de l'enfant.

- Tenir **des assises de l'éducation** tous les deux ans pour garantir la cohésion de tous les acteurs et la cohérence de l'action par l'écoute, le partage et la concertation.
- Ouvrir **une cité de l'éducation**, guichet unique de l'information du public (parents, enfants, professionnels) sur toute question éducative à l'échelle de la ville et de la communauté urbaine.
- Renforcer les actions **pour la maîtrise des outils numériques** afin de les mettre au service de l'apprentissage et de l'ouverture au monde et de sensibiliser à leurs dérives tout en incluant les parents.
- Instaurer **un budget participatif mis en co-décision entre le conseil de quartier et le conseil d'école** pour soutenir notamment les activités artistiques et culturelles dans l'école et son quartier.
- Assurer l'élaboration conjointe du projet d'école entre les enfants et tous les co éducateurs: l'équipe enseignante, l'équipe municipale, les parents, les enfants dans le respect du champ de compétence de chacun.
- Lancer, dans le cadre des assises de l'éducation, une réflexion sur la carte scolaire pour une remise à plat du découpage et des dérogations.
- **Co-construire le temps du midi avec les enfants pour développer des activités** manuelles telles que le jardinage et des activités artistiques et culturelles.

### 3.2.2. Ouvrir les écoles au quartier

- **Permettre l'utilisation des cours de récréation** et des terrains de sport en dehors du temps scolaire (sous réserve d'aménagements de sécurité spécifiques).
- **Ouvrir des bâtiments scolaires** pour des projets associatifs en concertation avec l'équipe éducative.
- Créer des liens entre école (équipe enseignante), associations, conseils de quartiers, parents d'élèves et municipalité sur des projets d'animation du quartier.
- Permettre le développement de l'éducation populaire dans les lieux de vie de l'école.

### 3.2.3. L'exemplarité des bâtiments scolaires

- **Engager la rénovation des écoles caennaises** en commençant par les plus vétustes via la mise en place d'un schéma directeur immobilier des écoles élémentaires.
- **Débitumer les cours d'école** pour les revégétaliser.
- **Généraliser l'installation de panneaux photovoltaïques** sur les bâtiments scolaires.
- Engager **le réaménagement urbain des abords des écoles et autres établissements scolaires** (piétonisation des abords, création d'abris, encadrement des flux de voitures lors des entrées et sorties d'école, report du dépôt minute sur des aires de stationnement court situé plus loin des écoles).

- **Soutenir le développement des pédibus et des vélobus** par la mise en place d'un accompagnement des acteurs et l'installation d'une signalisation dédiée.

### 3.4. Caen, ville étudiante : renforcer le lien entre la ville et son Université

L'Université de Caen-Normandie accueille près de 30 000 étudiants, ce qui en fait la première université normande. Le lien qui unit l'Université à la Ville est ancien, il date de 1432 et fut renforcé lors de sa Reconstruction dans les années 50. (inauguration en 1957).

Malgré ce passé prestigieux et sa richesse, l'Université doit être encore plus et encore mieux associée à la vie de la Ville. Cela passe par une attention renforcée pour ceux qui « font » l'Université : les enseignants, les personnels administratifs et techniques, mais aussi les étudiants dont la précarité s'accroît.

**Mettre en valeur l'Université auprès des caennais et améliorer la qualité de vie et l'accueil des étudiants, qu'ils soient étrangers ou français, doivent être des préoccupations de la Ville**, en accompagnement des enseignants et du CROUS.

#### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

- Faire de Caen une Ville où aucun étudiant ne sera empêché de se déplacer pour des raisons financières, **par la gratuité des transports pour les moins de 26 ans.**
- Engager des partenariats afin de faciliter la garde des enfants en bas-âge en mobilisant les Réseau d'Assistantes Maternelles, à l'intention des étudiants qui ont des enfants, comme pour le personnel de l'Université.
- **Accueillir symboliquement les nouveaux étudiants** à l'Hôtel de Ville, une fois par an, à la rentrée universitaire. Cet évènement sera aussi pour eux l'occasion de découvrir toutes les opportunités et aides qu'offre la Ville (culture, sports, action associative ...) et que, trop souvent, ils ignorent.
- Instituer des « **Cliniques du Droit** » comme le font la Ville de Paris et l'Université Paris 8, afin d'apporter compétences et avis juridiques aux caennais qui le souhaitent, sous le contrôle des professeurs. Ce dispositif pourrait être étendu à toutes les disciplines qui le souhaitent, l'Urbanisme, le Numérique, etc.
- **Créer un prix de la Ville de Caen** destiné à mettre en valeur les travaux les plus originaux dans leur lien avec la Ville.
- Développer les contrats d'étude avec les doctorants de l'Université, en relation avec les problématiques de la Ville.

### 3.5. La Culture, élément majeur de l'attractivité de notre ville

A Caen, depuis de nombreuses années, les politiques ont favorisé un entre-soi culturel excluant de nombreuses personnes. **Pourtant, c'est l'accès et la pratique de l'art qui pose les bases d'une vie ensemble constructive. Nous voulons mettre en œuvre des politiques culturelles qui incluent véritablement la population caennaise dans la vie culturelle.**

Aujourd'hui à Caen, la politique culturelle favorise principalement les institutions au détriment de projets indépendants et émergents. Les aides en faveur des projets culturels indépendants, innovants ou audacieux sont trop peu nombreuses. Ces difficultés couplées à un déficit important de locaux freinent le travail de création de ces artistes et de ces compagnies. Les artistes et les collectifs s'essouffent, gaspillent leur énergie en déménagements successifs car la ville n'a aujourd'hui pas de vision pérenne de leur place. **Nous proposons d'offrir au secteur culturel indépendant de Caen une place de choix.**

Ces politiques menées jusqu'ici n'ont pas eu d'impact notable et positif sur la fréquentation des lieux culturels par les publics qui en sont le plus éloignés. Ceux-ci sont toujours gardés à l'écart des artistes et des œuvres. Leur pratique culturelle est, elle-aussi, limitée en raison de la difficulté d'accès aux structures d'apprentissage. Pourtant, cette approche de l'œuvre, de l'artiste ou la pratique permet l'émancipation et l'épanouissement dont tout le monde a besoin pour comprendre le monde dans lequel nous vivons. Et c'est ce que nous proposons de développer de manière significative dans la ville.

#### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

##### 3.5.1. Faire de la ville un acteur incontournable du dynamisme culturel

- **Instaurer un achat mensuel d'œuvres artistiques** de lauréats choisis par un jury citoyen pour permettre l'implication de la population dans la ville culturelle (achat d'une œuvre par mois). Exposer ces œuvres de manière temporaire ou permanente dans les établissements municipaux.
- Soutenir la création de résidences d'artistes en immeuble.

##### 3.5.2. Pour une création d'une vitalité exemplaire, permettre aux artistes des conditions d'exercice facilitées

- **Créer, sur la Presqu'île, un village culturel**, une zone d'activité mixte avec des ateliers pour les artistes et artisans des métiers d'art, un espace boutique, des galeries d'art, des espaces de diffusion ou de stockage avec des loyers accessibles aux artistes et collectifs.

- Défendre une politique culturelle en faveur du secteur indépendant par une augmentation graduelle et continue des moyens alloués à ces structures.
- Renforcer le soutien aux initiatives alternatives comme les tiers-lieux à large dimension culturelle.
- Faciliter l'utilisation des plateaux parfois sous occupés par les structures qui en ont besoin.
- Mettre à disposition des artistes dans chaque quartier des lieux (répétition, bureaux, stockage) permettant une action en lien avec la population.
- Mettre en place un parc de matériel mutualisé à l'attention du spectacle vivant (éclairage, sonorisation, gradins).
- Développer la mise à disposition des artistes plasticiens de lieux d'exposition gratuits intérieurs et extérieurs.
- Proposer aux artistes et structures qui le souhaitent, la définition partagée de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Une telle démarche visera à sécuriser les moyens et à pérenniser les projets.

### **3.5.3. Contribuer au développement des pratiques artistiques et culturelles pour tous**

- **Développer, dès le plus jeune âge, l'éducation artistique** et culturelle par la résidence d'artistes dans les écoles et centres d'animation.
- Généraliser dès le plus jeune âge des ateliers d'éveil musical dans l'ensemble des quartiers en s'appuyant sur les structures et réseaux existants (écoles, crèches, relais d'assistance maternelle etc.).
- Encourager la participation des écoles aux dispositifs existants (comme par exemple écoles au cinéma) et imaginer des dispositifs similaires pour les autres disciplines (théâtre, arts plastiques etc.) par la mise en place de partenariats entre les structures culturelles et les établissements scolaires.
- Impulser la **création d'un grand événement culturel populaire**, fait par et pour les habitants de toute la ville.

### **3.5.4. Faciliter les rencontres et la mise en réseau des acteurs culturels**

- **Tenir à intervalle régulier des assises des arts et de la culture** réunissant les artistes, la DRAC, la Région Normandie, le Département du Calvados, Caen et Caen la Mer afin d'échanger sur les orientations et les pratiques culturelles et de donner un sens partagé à l'action.
- **Proposer des conférences semestrielles des responsables culturels** (politiques et professionnels) par secteur, afin de tendre à la complémentarité des actions et des moyens en vue de l'émergence d'un projet d'agglomération.

### 3.6. Du sport pour tous dans toute la ville

Caen jouit de longue date d'une belle réputation de ville sportive. Les clubs et licenciés y sont nombreux, les équipements également, bien que nécessitant d'être modernisés. Toutefois, la pratique sportive a évolué : moins encadrée, plus spontanée et surtout plus diversifiée. Nous devons répondre à ces nouveaux besoins sportifs qui se lient dorénavant au bien-être, à la santé et même à l'environnement. Faire du sport, c'est prendre soin de soi, c'est une façon de s'émanciper, d'apprendre et de rencontrer les autres. Nous portons comme ambition de faire du sport un support de lien social dans toute la ville, entre les quartiers et avec l'ensemble de la population. Si le sport professionnel a toute sa place à Caen, et doit continuer à être soutenu, le sport amateur, de toutes et de tous, doit aussi être accompagné et développé.

#### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

- Rééquilibrer le soutien de la ville entre le sport amateur et les clubs professionnels.
- Revenir sur la décision injuste de l'actuelle majorité et **rouvrir la piscine de la Grâce de Dieu** les week-ends et sur la période estivale.
- Expérimenter l'élargissement des plages horaires de certains équipements (piscines notamment).
- Soutenir la pratique du sport informel, dans l'espace public ou dans les équipements municipaux en **créant des créneaux ouverts dans tous les équipements sportifs de la ville**, en ouvrant les équipements sportifs des écoles et en adaptant l'espace public.
- **Développer le sport dans l'espace public** : city-stades, panneaux de basket, terrain de foot, etc.
- **Ajouter de nouveaux parcours de jogging** mais aussi de rollers, de vélo... dans des espaces réaménagés dans et autour de Caen.
- Explorer la possibilité d'ouvrir une piscine naturelle sur les bords de l'Orne durant l'été.
- Fermer certaines voies à la circulation automobile le dimanche et certains jours des vacances pour le vélo, le roller, le skate etc.
- **Adapter les équipements sportifs** aux enjeux énergétiques
- Développer l'accès au "sport sur ordonnance" pour que les personnes qui en ont un besoin sanitaire accèdent à une inscription en club ou à des créneaux réservés dans les équipements sportifs
- Co-construire avec les acteurs **une charte de bonnes pratiques pour des événements sportifs éco-responsables** (déplacements, gestion des déchets, alimentation etc.).

## 3.7. L'égalité femmes-hommes, base de notre vie ensemble, à conquérir

L'égalité des droits entre les femmes et les hommes est nécessaire pour poser les bases d'une société plus juste et plus équitable. Sur notre territoire, cette question a semblé jusqu'ici assez superflue pour ne pas être traitée avec le soin qu'elle mérite. Nous voulons faire de cette égalité le principe de base des actions menées dans tous les domaines gérés par la ville et soutenir publiquement et politiquement ces choix.

Aujourd'hui, à Caen comme ailleurs, de graves inégalités existent entre les femmes et les hommes. Ces inégalités concernent de nombreux domaines tels que l'emploi, la culture, le sport, la mobilité. Elles se traduisent par des disparités salariales persistantes aux dépens des femmes, des difficultés d'accès à l'emploi, un travail domestique partagé de manière inéquitable, une sous-représentation des femmes en politique. Cette situation inacceptable, peut pourtant être améliorée de manière notable.

Par ailleurs, depuis de trop nombreuses années, les femmes subissent des violences dans la rue, dans l'espace public, dans les transports en commun mais aussi à la maison ou au travail. Ces violences sont trop souvent encouragées par un sexisme permanent et une invisibilisation des femmes et de leur parole. On ne les entend pas, on ne les écoute pas et pourtant c'est le préambule au changement qui peut s'opérer.

### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

#### 3.7.1. Pour une égalité femmes-hommes réelle, développer des actions facilitant la vie des femmes et luttant contre le sexisme.

- **Former 100 % des personnels municipaux et des élus** à échéance 2026 à la prise en compte des enjeux de l'égalité filles/garçons, femmes/hommes dans l'exercice quotidien de leurs missions (centres d'animation, crèches, écoles, établissements publics...)
- Donner, de manière significative et jusqu'à obtenir la parité, des noms de femmes aux nouvelles rues et nouveaux espaces publics afin de rééquilibrer la toponymie actuellement à plus de 90 % masculine

#### 3.7.2. Permettre aux femmes une vie plus sécurisante

- Faciliter l'accueil des femmes et/ou de leurs enfants en cas de violences conjugales par la contribution de la ville à l'augmentation du nombre de places d'accueil.
- **Soutenir l'activité des associations** agissant en faveur des droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes.
- **Aménager l'espace urbain** en fonction des besoins identifiés par des femmes en organisant des marches nocturnes collectives.

### **3.7.3. Faire de la ville une employeuse et une actrice politique exemplaire**

- **Instaurer une parité effective** sur les postes d'adjoints et de délégués.
- **Créer une délégation à l'égalité femmes/hommes** qui sera confiée à un adjoint.
- **Promouvoir la parité dans les conseils de quartier** et dans les organismes où la ville est représentée.
- **Former l'ensemble des agents de la ville** aux violences sexistes et sexuelles au travail et garantir un égal accès aux promotions.

## **3.8. Replacer l'humain et la prévention au cœur de la politique de sécurité**

Vivre en ville en toute tranquillité et en sécurité est une aspiration légitime de tout habitant. L'équipe municipale est en devoir d'y répondre.

Parce que nous souhaitons nous attaquer aux causes de la délinquance, nous fonderons notre politique de sécurité sur la proximité et la prévention au travers de moyens humains dédiés, mais aussi en relation avec l'ensemble des partenaires concernés : la police nationale, la Justice, les bailleurs sociaux, les travailleurs sociaux et les associations de quartier etc ...

La tranquillité publique passe aussi par une action de tous les moments contre les incivilités du quotidien et une meilleure prise en compte des risques que la dégradation de l'environnement fait peser sur nos conditions de vie.

### **Une nouvelle politique locale de sécurité**

Parce qu'elle nécessite la participation de tous, la politique de sécurité doit être organisée et partagée. Nous voulons aller plus loin que l'organisation actuelle, sans grands effets concrets, de la réunion annuelle du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Nous voulons un « CLSPD du quotidien » animé par deux coordinateurs à temps plein. Ils seront chargés d'animer le réseau des partenaires, de créer le lien quotidien entre les polices municipale et nationale, la Justice, les élus, et tous les acteurs de terrain. Ils devront aussi rencontrer les habitants pour les écouter, recueillir leurs doléances et leurs suggestions.

Nous voulons aussi une police municipale renforcée dans sa mission prioritaire de prévention. Elle doit être au contact direct des habitants, par le renforcement de l'ilotage de proximité qui écoute, qui rassure, qui prévient et qui informe. Nous voulons aussi que, dans chaque quartier, il y ait un lieu permettant d'accueillir et de rencontrer la population qui en éprouve le besoin, pour évoquer les incivilités du quotidien.

### 3.8.1. Prévenir les actes de délinquance

- **Créer des postes d'agents d'animation** pour accompagner les voyages dans les transports en commun.
- Garantir la présence réelle de gardiens d'immeubles dans l'ensemble du parc de logements sociaux.
- **Prévenir le premier passage à l'acte délinquant**, par des actions destinées aux jeunes perturbateurs en grande difficulté : chantiers éducatifs, plate-forme de réinsertion, implication dans les institutions locales...
- Prévenir la récidive, en accompagnement des services judiciaires, par la proposition de Travaux d'Intérêt Général (TIG), aujourd'hui absents de la Ville de Caen, par la réalisation de travaux de réparation, ou encore par l'accompagnement vers le volontariat de service civique.
- Lancer une évaluation indépendante du coûteux service de vidéo surveillance de l'espace public (cf encart ci-dessous). Si cet outil a permis d'élucider des délits, il est aujourd'hui important de préciser son utilité en matière de prévention.

### 3.8.2. Aider les victimes, améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intra familiales

- **Réaliser un état des lieux des dispositifs d'aide aux victimes** pour en faciliter l'accès pour les habitants et la complémentarité.
- Accompagner l'enregistrement des plaintes en ligne dans les permanences de quartier.
- Garantir la possibilité de montée/descente à la demande pour les bus de soirée et de nuit.

### 3.8.3. Lutter contre les incivilités du quotidien pour faire de Caen une ville accueillante

- **Systématiser les campagnes de sensibilisation/verbalisation** pour prévenir le stationnement gênant (espaces piéton, pistes cyclables, trottoirs pour les personnes en situation de handicap).
- Appliquer le règlement de collecte afin de lutter contre les abandons de déchets non autorisés et poursuivre les efforts en matière d'effacement des tags.
- **Créer un service d'enlèvement des épaves automobiles** qui restent trop longtemps sur l'espace public, notamment dans les quartiers.

### 3.8.4. Faire du respect de notre environnement un nouvel axe de la politique de tranquillité publique

- **Créer une section de police environnementale** au sein de la police municipale, chargée d'intervenir sur la protection des espaces naturels, le respect des modes doux de déplacement, la qualité de l'air, de l'eau, les pollutions visuelles et sonores mais aussi sur les risques naturels et technologiques.
- Réviser l'ensemble des documents relatifs aux risques naturels et technologiques (inondation, submersion marine, risques industriels) dans le cadre d'un débat public.
- Exiger une commission d'enquête composée de citoyens, d'experts et d'élus sur le site SEVESO des Dépôts Pétroliers Côtiers, chargée d'évaluer le risque et d'établir des préconisations quant au maintien sur site ou sur un possible transfert.

#### **A savoir :**

Le dispositif de vidéosurveillance caennais a nécessité un investissement de 1,3 million d'euros pour 48 caméras installées en 2016. Il s'est accompagné de la mise en place d'un Centre de Supervision et de Commandement (CSC) qui mobilise 14 agents à temps plein (8 opérateurs de vidéosurveillance et 6 policiers municipaux). À noter que les caméras sont aujourd'hui obsolètes et doivent être remplacées.

## 3.9 Des espaces publics vivants et partagés

L'espace public est le lieu du « vivre ensemble », là où s'établit la vie collective. C'est là que se joue, sans qu'on en soit toujours conscient, une grande partie de la qualité de la vie dans une ville : espace de loisir, d'échange, de déplacement, de culture, il a vocation à être habité par tout un chacun. Pourtant, les espaces publics sont souvent les lieux privilégiés d'une unique « fonction » qui tend à les privatiser : le cas de places occupées par des parkings, ou de friches transformées en centres commerciaux en sont des exemples parlants. Depuis une dizaine d'années, la publicité ne cesse également de se développer en ville. Le processus de privatisation de l'espace public est progressif, lent et multiforme. Combinées, ces stérilisations favorisent le développement de rues vidées de leurs usages, et par là même de sens et de convivialité.

Nous souhaitons réaffirmer le caractère « public » de ces espaces collectifs : lieux de partage, espaces éducatifs, espaces de vie, d'apprentissage qui rompe avec les logiques de territoires séparés. L'objectif principal est donc la reconquête durable des espaces publics et la réappropriation par les habitants de leurs aménagements.

Pour que l'espace public devienne véritablement un bien commun, il faut laisser la place à une certaine occupation par le public : rendre possible une ville plus ouverte aux usages sociaux de tous les âges, plus lente, plus humaine.

Cela passe par deux types de propositions :

- Rééquilibrer le partage de la rue : pour un espace tous public
- Favoriser la diversité des initiatives et usages dans les espaces publics de Caen

### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

#### 3.9.1 Rééquilibrer le partage de la rue : pour un espace tous publics

Il s'agit concrètement de diminuer la place de la voiture au profit d'une pluralité de modes de déplacements, des piétons aux cyclistes, au service d'une qualité de vie améliorée.

- **Achever la piétonnisation du centre-ville** : rue Arcisse de Caumont, rue des Croisiers, rue Demolombe et rue Saint-Sauveur notamment.
- **Repenser un plan de circulation d'ensemble du centre-ville.** Généraliser le jalonnement et le fléchage public pour les piétons et les cyclistes aux entrées du centre-ville (parkings, axes pénétrants, ...) afin d'inciter les automobilistes à se passer de leur voiture.

- **Engager un appel à projets citoyens pour réinventer 10 places à Caen** aujourd'hui à l'état de parking ou de rond-point (Place Letellier, place Fontette, place Monseigneur des hameaux, place Saint-Martin, place de la Mare, place Saint-Jean, notamment)
- **Assurer une continuité piétonne complète dans le centre-ville**, d'une Abbaye à l'autre (axe est ↔ ouest), et du Château à la Prairie (axe nord ↔ sud). Étendre cette continuité au-delà de l'Orne, à travers les ponts qui l'enjambent, en généralisant les passerelles pour piétons et cyclistes, comme celle actuellement construite sur le pont Churchill.
- **Réduire drastiquement la place de la publicité en ville** via la révision du règlement local de publicité et interdire les publicités lumineuses consommatrices d'électricité et représentant une pollution visuelle importante pour le voisinage.
- **Aménager des rues pour enfants** dans les secteurs résidentiels afin de faire de la rue un espace de jeu sécurisé.
- **Multiplier les bancs dans l'ensemble des espaces publics** et les chaises et tables dans les parcs et places.

### 3.9.2 Favoriser la diversité des initiatives et usages dans les espaces publics de Caen

Nous pouvons nous réapproprier les espaces publics de notre ville en les rendant dynamiques, ouverts, multifonctionnels, culturels.. !

- **Mettre au cœur de la création ou transformation de tout nouvel espace public un processus démocratique** pour que les habitants participent à la création des espaces publics de demain, en s'appuyant notamment sur les conseils de quartiers.
- **Prévoir dans tout nouvel aménagement urbain public une dimension culturelle**, véritable fenêtre pour raconter l'histoire de la ville ou moyen d'expression artistique des habitants et artistes des différents quartiers.
- **Donner de la couleur** à nos espaces publics : faire ressortir l'identité propre de chaque place (restaurants sur la place Letellier, parc sur la place de la République, ...), réintroduire le jeu urbain (exemple : jeux d'échec géants, ...), le mobilier urbain et les arbres fruitiers dans certaines occasions. Redonnons à Caen une diversité de places publiques vivantes, dans leur traitement urbain et dans leurs usages.
- **Se réapproprier les berges de l'Orne et du Canal**, les réaménager (accessibilité, mobilier urbain, espaces de loisirs) et en faire des lieux propices à des animations en rapport avec l'eau (découverte de l'eau, de la biodiversité, des sports nautiques, détente).
- **Faire de l'urbanisme pédagogique** : lors de réaménagement ou de création de nouveaux espaces publics, mettre en place des panneaux d'information expliquant l'histoire des lieux, le nom des espèces végétales plantées...

- **Créer des espaces de rencontre pour les riverains**, dans chaque quartier le nécessitant. Les inclure au cœur d'espaces apaisés («zones 30»), afin que nos rues ne soient plus uniquement des espaces de circulation, mais aussi des espaces de vie.
- **Reconquérir des espaces de verdure et de détente sur les extérieurs** et parkings des centres commerciaux. La réalisation de tels espaces deviendra obligatoire pour toute nouvelle opération et toute rénovation des lieux existants.

## 4. Pour vivre mieux à Caen, promouvoir une nouvelle donne économique

### 4.1. Commerces : pour des emplois et des services de proximité et de qualité

La ville de Caen est cernée par les centres commerciaux ayant déjà en son sein plusieurs centres commerciaux existants et d'autres en projets. Cette situation condamne la vitalité des petits commerces, oblige à parcourir des distances toujours plus importantes et à financer des infrastructures toujours plus nombreuses tout en déshumanisant la ville. Aujourd'hui, force est de constater que des espaces publics de la ville sont vendus à des promoteurs immobiliers. Nous entendons mettre fin à cette logique qui fragilise les petits commerces et commerces indépendants, qui empêche la création de pôles commerciaux de proximité immédiate et qui enferme les caennais et caennaises dans des logiques consuméristes à outrance déconnectées de leur territoire de vie.

**Une ville à vivre !** Nous aspirons à repenser la ville pour et avec les Caennais en réinventant l'expérience ville. Caen est riche de places et d'espaces publics qui ont besoin d'être repensés comme des lieux de support à la vie sociale - de distractions, de rencontres, d'animations ou simplement de détente. Dans cette démarche de ville à vivre, les commerçants ont un rôle prépondérant. Nous entendons les associer à la démarche pour assurer des solutions de quotidienneté accessibles, dans tous les quartiers à proximité de chez soi, mais aussi de les accompagner dans une démarche d'écoengagement par la mise en valeur de produits et services à forte utilité sociale et environnementale.

### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

#### 4.1.1. Pour des commerces de proximité dynamiques ...

- **Protéger les commerces de proximité de la grande distribution.** Le schéma directeur d'urbanisme commercial de Caen Métropole empêchera la création de nouveaux pôles commerciaux « majeurs » (hypermarchés et grands centres commerciaux).
- Au regard du suréquipement caennais, **élaborer à l'échelle de la communauté urbaine un scénario de reconversion d'au moins un des centres commerciaux.**
- **Créer une caisse "Solidarité commerçants"** sur le mode « fifty – fifty » pour permettre aux petits commerces de faire face à des événements exceptionnels : sinistres, travaux urbains ou pour mener un projet collectif d'animation commerciale expérimental ou spécifique.

#### 4.1.2. Pour des commerces de proximité diversifiés

- **Utiliser le droit de préemption urbain** afin d'acquérir et d'attribuer des locaux commerciaux à certain types de commerces, identifiés comme manquants, afin d'assurer diversité et accessibilité des commerces dans tous les quartiers de Caen.
- **Créer des boutiques éphémères** pour permettre à un porteur de projet de tester son idée de commerce ou encore valoriser certains produits et services selon un évènementiel spécifique.

#### 4.1.3. Pour des commerces de proximité accessibles

- Étendre et affirmer le plateau piétonnier du centre-ville afin d'améliorer la qualité des espaces publics et faciliter les circulations piétonnes et à vélo.
- Soutenir l'implantation d'une quincaillerie en ville.
- Impulser la création d'un marché couvert permanent, pour garantir à tous et à toutes la possibilité d'accéder à des produits frais en valorisant les producteurs locaux et bio.

#### 4.1.4. Pour des commerces de proximité engagés

- Créer une Charte d'engagement "Les commerçants de Caen pour un commerce durable" afin de valoriser les commerçants proposant des produits et/ou services durables à forte utilité environnementale et sociale mais aussi offrir un accompagnement à l'ensemble des commerçants volontaires pour assurer la transition de leur activité.
- Afin de réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, **rédiger un arrêté municipal plus restrictif que les dispositions légales en vigueur** (02h00 avant l'heure légale à savoir à 23h00 au lieu de 01h00) concernant l'extinction des enseignes commerciales lumineuses

### 4.2. Une économie vraiment solidaire et relocalisée pour Caen et son agglomération

Face à la crise du modèle économique dominant, des citoyens et des entrepreneurs inventent d'autres formes d'échanges et font économie différemment. Ces nouveaux modes sont fondés sur la réciprocité, une gouvernance démocratique et le partage équitable des richesses produites. Le principe est simple : l'économie doit être au service de l'Homme, et non du seul profit. Grâce à leurs initiatives, émergent sous nos yeux un tissu économique et des emplois relocalisés. Ce mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est en pleine expansion à Caen. Pourtant il est difficilement soutenu par la collectivité (rapport de 1 à 10 des soutiens financiers accordés à

l'économie sociale et solidaire comparativement à l'économie capitaliste) et trop souvent perçu comme l'économie de la réparation.

Nous souhaitons soutenir le développement des formes plurielles d'économie contribuant à une économie durable : entreprises coopératives, autoproduction, échanges non monétaires, mutualisations, projets culturels et associatifs, réseau de ressourceries-recycleries, consommation collaborative, etc. Ces initiatives, déjà présentes sur notre territoire, sont à renforcer car elles constituent des réponses concrètes et coproduites à des besoins de biens, de services, mais aussi de liens. Un soutien qui se traduit par la démultiplication des vecteurs de sensibilisation, en s'appuyant sur les réussites ESS du territoire, en favorisant la structuration de réseaux et en apportant un soutien matériel et financier à l'émergence, la création et la pérennisation des structures.

Notre responsabilité est d'agir comme des catalyseurs, des amplificateurs et des démultiplicateurs de ces énergies. Pour cela, nous positionnerons l'Économie Sociale et Solidaire comme pierre angulaire de notre stratégie de développement local durable en l'élevant au rang de référence et nous accompagnerons l'essaimage et le maillage de ces initiatives à l'échelle des territoires de la ville et de la communauté urbaine. Nous voulons également soutenir ces initiatives économiques via le puissant levier que constitue la commande publique, et relayer les principes portés par l'économie sociale et solidaire auprès des autres acteurs de l'économie, en démontrant les bénéfices humains et environnementaux de cette approche.

## Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

### 4.2.1. Soutenir la massification de l'entrepreneuriat collectif et solidaire

- **Dédier de manière significative plus de m<sup>2</sup> à l'ESS** en centre ville et dans les quartiers.
- **Mettre en place des dispositifs d'aide aux entreprises** – dont les associations – qui répondent aux critères de l'éco-innovation et portent des valeurs éco-citoyennes : subventions, soutien technique et matériel via l'usage et/ou la mise à disposition du patrimoine municipal, accompagnement, développement de projets...
- **Favoriser la création de pôles territoriaux de coopération économique** pour un développement local durable notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, du développement des éco-matériaux et des énergies renouvelables.
- Accueillir les initiatives économiques et accompagner leur démarrage en créant une structure de portage mixte afin d'agir comme levier (notamment via le financement temporaire des salaires, frein principal au lancement d'une activité économique).
- Initier et participer à l'animation avec les acteurs locaux **du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.**
- Créer une cellule SCIC afin que la ville de Caen avec la communauté urbaine développe son expertise pour investir dans les initiatives en Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).

- Réorienter les solutions de financement des investissements de la ville et de la communauté urbaine auprès de banques éthiques.
- **Re-adhérer au RTES** (Réseau des collectivités territoriales pour une Economie Solidaire) qui a pour objet de promouvoir les initiatives territoriales, les valoriser auprès des instances nationales et européennes, de favoriser le transfert des bonnes pratiques et rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.
- Renforcer les moyens alloués au service ESS ville / Communauté urbaine afin que l'ESS irrigue l'ensemble des politiques publiques.
- **Créer un Labo local « Economie Sociale et Solidaire Caennais »** en partenariat avec les opérateurs régionaux et locaux dont la CRESS, l'ARDES, l'ADRESS, Normandie Equitable. L'objet serait de favoriser le cadre expérimental, d'être proactif dans l'innovation et la recherche sur l'économie sociale et solidaire caennais.

#### **4.2.2. Satisfaire nos besoins par de nouvelles formes d'échanges**

- Encourager le développement des modes d'échanges alternatifs (système d'échanges locaux, partage de savoir et savoir-faire, banque du temps, troc, monnaie locale) et impliquer tous les citoyens (retraités, inactifs, salariés, étudiants...) pour leur permettre d'exprimer leur potentialité et utilité au service de la collectivité. Considérer ces échanges comme de véritables vecteurs de lien social intergénérationnel.
- Encourager à une charte de la monnaie locale « Le Rollon » plus exigeante.

### 4.3. Une commande publique responsable

La politique de commande publique de la majorité sortante peut être qualifiée de peu courageuse ou peu ambitieuse car elle n'est pas utilisée comme un outil politique en faveur du territoire : ambitions insuffisantes pour le choix des (éco)matériaux, pour les réhabilitations des équipements ou encore pour l'introduction du bio dans la restauration collective. Les commandes publiques représentent pourtant 15 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Elles sont, de fait, un levier important pour favoriser une économie responsable, respectueuse de l'environnement et des droits sociaux. Dès 2020, nous voulons organiser une commande publique adaptée aux enjeux de 2030 et de l'accord de Paris sur le climat.

## Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

#### 4.3.1. Une commande publique responsable

- **Créer un poste d'adjoint en charge de l'approvisionnement** associé à un service accompagnant les grands projets (quel qu'en soit l'objet, de l'alimentation à l'aménagement urbain en passant par les fournitures) en vue de l'élaboration d'un schéma directeur de la commande publique visant à la généralisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.
- Appliquer, avant 2026, **l'insertion systématique dans les marchés publics de clauses d'insertion** pour faciliter l'accès à l'emploi (chômeurs longue durée, personnes handicapées, public des quartiers prioritaires).
- Appliquer une stratégie active de sensibilisation des fournisseurs ; établir un sourcing attentif, transmettre les grilles et méthodes de notation aux fournisseurs afin de les accompagner pour les faire monter en compétence.
- **Alimenter les bâtiments publics avec des fournisseurs d'énergies vertes.**
- Réadhérer au réseau Grand Ouest de la commande publique et développement durable.
- Intégrer systématiquement dans les cahiers des charges des Délégations de Service Public des clauses sociales et environnementales.
- **Appliquer tous les règlements RSE, ISR, ISO, ESG.**

#### 4.3.2. Une commande publique efficace, sobre et transparente

- Développer une vision engagée des commandes de la Ville via les outils existants à développer : Investissement Socialement Responsable / Engagement environnemental et sociétal / Gouvernance pour un achat écologique et local.
- Œuvrer dans le sens d'un développement soutenable : définition précise des besoins, raisonner en coût global pour la collectivité (analyse du cycle de vie), intégrer la notion de sobriété.

- Garantir la transparence en matière de marchés publics en **publiant sur le site Internet de la ville une série de données sur la commande publique de la ville** dont les rapports d'analyse des offres.

## 4.4. Caen, destination de l'éco-tourisme

**Notre Vision.** Caen se doit d'être la ville de l'éco-tourisme en utilisant l'économie sociale et solidaire comme moteur. En créant des lieux d'échanges et de partage entre les habitants et ses visiteurs. En expérimentant, testant et proposant une valorisation et une mise en valeur de ces richesses. Le tourisme est un outil de développement économique et Caen la Mer dispose de nombreux atouts à mettre en valeur.

Le tourisme est aussi un enjeu de création d'emploi et de développement d'une économie locale sobre s'il est pensé intelligemment, avec les acteurs du territoire et à la condition qu'il reste respectueux de l'environnement dans tous les sens du terme. Caen est une ville calme avec de nombreuses ambiances différentes : si nous choisissons de développer le tourisme environnemental c'est en vue de respecter la population caennaise et surtout ses habitudes. Des zones urbaines, rurales et même portuaires cohabitent sur notre territoire : Caen est une ville du vélo, une ville d'eau, une ville de la pierre blanche, une ville de la reconstruction et une ville d'histoire, et ce sont ces axes de développement qui doivent servir de support afin que Caen devienne véritablement une référence touristique.

**Notre Diagnostic.** Caen et la Communauté Urbaine ont un vrai potentiel d'attractivité touristique sur toute l'année. Nous avons la possibilité de développer le tourisme de mémoire, le tourisme urbain ainsi que le tourisme balnéaire dans notre ville. Le Mémorial, Festyland, les plages et les thalassothérapies sont des richesses que nous pouvons valoriser auprès des personnes qui visitent la ville et la région en gardant en tête l'idée d'un projet global du patrimoine dans la continuité du label "Ville d'Art et d'Histoire" que nous voulons conserver.

Pour développer de manière équilibrée le tourisme sur la communauté urbaine, Il faut le penser globalement à l'échelle des 47 communes. Nous souhaitons valoriser le patrimoine industriel, les voies d'eau (plage, canal, port, château, centre urbain, le cours Koenig et l'entrée voie verte (tourisme à vélo ou pédestre). Les voies d'eaux sont une des colonnes vertébrales de l'attractivité touristique. Nous souhaitons également associer les habitants à la réflexion touristique afin de favoriser les échanges, la découverte hors des sentiers battus de notre ville.

### Nos objectifs :

- Valoriser le patrimoine,
- Accueillir les visiteurs,

- Contribuer à l'économie locale,
- Donner une dimension touristique aux grands projets et aux grands évènements,
- Travailler en coordination sur la communauté urbaine et le Calvados,
- Créer une SCIC ou une SEM à l'échelle communautaire pour porter le développement touristique,
- Définir d'une stratégie claire sur le rôle et les capacités d'un centre de congrès avec redéfinition du projet Fontette.

## Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

### 4.4.1. Caen, Ville du vélo et du tourisme doux

- Organiser l'accueil d'un jour d'une étape de la vélofrancette ou du chemin de randonnée type Compostelle.
- Baliser les circuits de grandes randonnées à pied et à vélo comme celui qui relie Caen au Mont Saint Michel.
- Installer des Streets Food en container place Courtonne.
- Mettre en place un parcours artistique entre Ouistreham et Fleury/Orne.

### 4.4.2. Caen, Ville d'eau

- Ouvrir la ville vers son port, la mer et ses voies d'eaux.
- **Installer des lieux de baignade temporaires sur l'Orne.**
- Installer des éléments comme un « pont infini », cabane de pêcheur, plateforme flottante...
- Développer l'apprentissage de la mer sur un vaste espace d'eau calme.

### 4.4.3. Caen, Ville historique et de mémoire, ville de la pierre blanche, de la pierre de Caen

- Valoriser les patrimoines bâtis.
- Proposer la reconstruction du donjon du château avec la pierre de Caen et les moyens de l'époque. Cet outil de médiation culturel pourra permettre de mettre en avant la pierre, les artisans, la sculpture, l'architecture.
- Valoriser le patrimoine du XXème siècle de la reconstruction.
- Lancer un appel à projet pour utiliser et mettre en valeur l'aéro-réfrigérant de la SMN et l'histoire ouvrière de la communauté urbaine.
- **Ouvrir un circuit urbain depuis la gare.**
- Établir une liaison piétonne entre les deux Abbayes, de l'Hôtel de ville à l'Hôtel de Région.

#### 4.4.4. Caen, Ville accueillante

- Réfléchir en termes de tourisme social : **créer un camping social dans Caen**, sur le terrain de celui fermé il y a plus d'une décennie respectant les valeurs de l'économie sociale et solidaire. La faiblesse du lieu inondable doit être tirée à profit pour construire un camping écologique s'adaptant à la rivière.
- **Mettre en place une signalisation homogène qui doit être repensée pour créer un parcours facile pour tous (repérage et guidage).**
- Établir une continuité d'espaces piétons, vélo et concrétiser une trame verte et bleue.

#### 4.5. Nourrir la ville en filières courtes et durables

Face au réchauffement climatique, il est impératif de revoir nos habitudes alimentaires et de développer de nouvelles approches agricoles. Afin d'assurer une production et un approvisionnement plus respectueux de l'environnement à Caen-la-Mer, nous souhaitons encourager l'agriculture biologique, durable et de proximité, afin notamment de fournir la restauration collective en produits de qualité, locaux et de saison. Parce que l'écologie intègre aussi la dimension sociale, cette agriculture, respectueuse de l'environnement, qui nous nourrit doit être mise en œuvre dans le cadre d'un commerce équitable, notre programme vise en ce sens de respecter la nature, les Hommes qui produisent et les Hommes qui mangent.

Ces dernières années, l'équipe municipale a avancé très lentement sur le développement du bio et du local dans la restauration collective en se limitant à répondre aux obligations légales. La préparation des repas dans les écoles a été transférée à trois cuisines centrales, éloignant cette pratique des enfants et appauvrissant le rôle des cuisiniers scolaires. L'organisation de Novembre gourmand pourrait être l'occasion de favoriser davantage l'apprentissage du goût, et de présenter l'impact environnemental de la production et des conséquences pour la santé de l'alimentation.

Les zones agricoles autour de Caen font l'objet de projets immobiliers alors qu'il faudrait les protéger afin de permettre une fourniture de fruits et légumes en circuit court et de proximité de l'agglomération. Si les agriculteurs sont une richesse, il faut aussi faire revenir la nature en ville et cultiver partout où c'est possible. Il faut également développer les moyens de permettre à tous d'accéder à des produits de qualité pour se nourrir.

### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

#### 4.5.1. Nourrir la ville en filière courte

- Développer une ceinture verte autour de Caen et mettre en place un plan alimentaire territorial afin de tendre vers l'autosuffisance alimentaire de notre communauté urbaine.

- **Créer un observatoire du foncier agricole** afin de se doter d'une stratégie complète de transmission des fermes à l'installation et à l'accompagnement des projets périurbains en agriculture biologique, paysanne et durable.
- **Accompagner la conversion à l'agriculture biologique**, dans les zones de captage d'eau potable en priorité, et la soutenir par des exonérations de taxe foncière.
- Adopter le principe de « zéro artificialisation nette » pour les sols de la communauté urbaine.
- **Développer des modèles de fermes collectives urbaines** et péri-urbaines avec la création d'une ferme urbaine pédagogique à Caen.
- Créer un marché couvert permanent, des halles bio et paysannes de producteurs locaux.
- Soutenir la création et la coordination d'AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne).
- **Élargir l'accès à une alimentation issue d'une filière courte** de qualité pour une offre locale renforcée et diversifiée.

#### 4.5.2. Développer le bio, local et équitable dans la restauration collective

- **Créer une régie agricole communautaire** pour approvisionner la restauration collective en fruits et légumes locaux et bio.
- **Approvisionner la restauration collective en produits majoritairement issus de l'agriculture biologique** ou durable de proximité sans surcoût pour les familles. L'objectif à la fin du mandat sera de tendre vers un maximum de bio et local, soit 100 % de bio/durable et local et/ou équitable. Notre objectif, dès la première année du mandat, sera de proposer des produits de saison avec des alternatives végétariennes à chaque repas et zéro emballage plastique unique individuel, même pour les pique-niques.
- **Former les cuisiniers de la restauration collective** à la préparation de repas valorisant les protéines végétales et les produits bio locaux.
- Déterminer l'échelle pertinente pour la préparation des repas de la restauration collective gérée par la ville et l'agglomération afin d'étudier les avantages et inconvénients de réintroduire la préparation dans les écoles, de créer au niveau de l'intercommunalité des cuisines et des ateliers de transformation (ou des légumeries).
- Lutter contre le gaspillage en **réemployant les surplus de la restauration collective dans des cuisines de quartier ou les garderies** et en proposant différentes tailles de portions (assiettes 'petite faim' / 'grande faim' de couleurs différentes) en fonction des appétits.

### 4.5.3. Cultiver en ville

- **Créer une ferme pédagogique municipale** pour diffuser les savoirs paysans et agro-écologiques auprès des professionnels et du grand public.
- Favoriser l'agriculture urbaine sous toutes ses formes, notamment en multipliant par trois le nombre de jardins partagés (10 actuellement). Soutenir la mise en place de bacs à jardinage dans les copropriétés.
- **Introduire des fruits et légumes dans les espaces verts** à des fins de production et pédagogiques.
- Encourager les activités périscolaires autour du thème du jardinage et de l'alimentation. Associer les enfants à la composition des menus. Développer les potagers dans les écoles.

### 4.5.4. Répondre à l'urgence alimentaire

- Viser une équité et une cohésion sociale dans l'accès alimentaire. Faire du manger local un point de ralliement des habitants de toutes conditions.
- **Créer une « carte légumes»** pour l'accès des populations bénéficiaires des minima sociaux à des produits de qualité issus d'activités maraîchères respectueuses de l'environnement.
- **Soutenir les épiceries solidaires de quartier** et les intégrer dans les filières locales.

## 4.6. Favoriser les entreprises ayant un impact positif

Face à l'urgence écologique, notre société se métamorphose. De plus en plus d'entreprises se tournent vers la création de services, de produits et d'innovations technologiques ayant un impact positif sur l'environnement, la transition énergétique et la biodiversité.

C'est le rôle de la ville de Caen et de la communauté urbaine de prendre des initiatives pour créer le terreau favorable à une économie locale positive. C'est-à-dire faire de Caen une ville pionnière pour créer un écosystème économique qui favorise l'émergence, l'implantation et le développement des entreprises à impact environnemental positif et génératrices d'emplois locaux.

### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

- **Créer le label 'Caen positif impact'**, un écosystème mettant en réseaux les acteurs professionnels locaux et les organisations existantes (Filières régionales, Caen French Tech, Normandie Incubation, CCI...) motivées pour renforcer le développement des start-ups, des PME et des industries avec un impact positif sur l'environnement et l'emploi local.

- **Créer une cellule avec une permanence à Bruxelles** pour accélérer le développement international et la recherche de fonds des entreprises locales à impact positif.
- **Créer un forum annuel de la formation et de l'emploi** sur ces nouveaux métiers permettant aux entreprises d'employer des salariés qualifiés en local.
- Promouvoir un achat responsable de la municipalité en incluant une composante socio-environnementale dans les critères d'attribution des appels d'offre.
- **Dynamiser le marché local** de la transition énergétique par la commande publique.
- Créer une charte sociale et écologique de la commande publique pour atteindre les objectifs politiques d'éco-responsabilité et de clauses sociales que nous voulons atteindre
- Organiser un concours annuel avec une catégorie citoyenne et une catégorie entreprise pour récompenser à Caen les projets, les technologies, les services et les produits avec un impact socio-environnemental positif
- Créer un fond municipal pour co-investir, à la suite d'une commission de sélection et à côté d'investisseurs qualifiés, dans des entreprises locales à impact socio-environnemental positif.
- **Permettre aux citoyens et aux salariés de prendre des parts dans ces entreprises**, par exemple avec des plateformes de financement participatif ou la création de Société d'Economie Mixte (SEM).
- **Accompagner les entreprises en interne en partenariat avec la Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI), la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et les centres de formation d'apprentis (CFA)** pour faciliter leur transition énergétique et écologique avec des journées d'information par thématique (organisation de comités de pilotage environnement, isolation, papeterie et bureautique, transport, alimentation, déchets...) avec les acteurs locaux.

## **5. Pour vivre mieux à Caen, renouveler le pacte démocratique**

### **Renforcer et diversifier la participation citoyenne pour améliorer la décision politique**

Les citoyens manifestent une volonté de plus en plus forte d'être associés à la décision publique, mais les moyens de se faire entendre ou de participer sont souvent limités. De nombreux projets sont ainsi contestés localement faute d'une concertation satisfaisante. Nous souhaitons créer les conditions pour de réels échanges entre élus et habitants afin de co-construire les projets.

Malgré une certaine proximité avec les caennais-es, l'équipe en place n'a pas - hors exemples isolés - associé les habitants aux prises de décision et à la construction des projets. Certaines consultations ont par ailleurs conduit à des choix peu satisfaisants, par exemple sur la place de la République ou la position de la station de tramway Lux-Victor Lépine. Par ailleurs, les conseils de quartiers sont des instances assez fermées, peu connues du public et ayant des pouvoirs assez faibles. Ils constituent aujourd'hui un outil limité pour porter de rares projets à de trop petites échelles.

Le pouvoir est dans les mains de l'exécutif caennais qui n'associe ni les habitants ni les élus d'opposition aux décisions. De nombreux choix - Palais Fontette, Palais des sports - sont ainsi présentés quand ils sont actés, sans possibilité de les amender. A l'échelle de la Caen la Mer, le bureau communautaire est l'instance de décision, limitant le pouvoir des conseiller-ère-s qui n'en font pas partie.

Face à la conscientisation grandissante de l'urgence écologique dans ses dimensions environnementales et sociales, l'envie de participer à dessiner des solutions collectivement s'accroît tout autant.

La ville écologique se fera pour et avec les caennais. Notre programme s'appuie sur le principe de la co-construction des politiques locales en associant élus, citoyens, agents et représentants des acteurs locaux.

### **Pour une démocratie de proximité, réelle et dynamique**

Il s'agit d'impliquer toutes les parties prenantes d'un territoire et de s'appuyer sur les ressources qu'elles constituent pour identifier les sujets à traiter en priorité et construire ensemble les réponses adaptées. Compléter le système de démocratie représentative par davantage de démocratie directe et délibérative, permet aux citoyens de se réappropriier les décisions qui les concernent dans leur commune ou leur quartier.

### 5.1. Associer les citoyens à l'élaboration des politiques locales

- **Formation.** Permettre aux habitants de se former aux enjeux locaux. Organiser des sessions de formations collectives élus, agents, habitants à d'autres modalités de gouvernance partagée et de méthodes de dialogue (notamment pour établir une parité de celle-ci). Une culture de la concertation est à développer auprès des élus, des services et des usagers, pour s'assurer que pour un projet donné l'ensemble des parties prenantes soit informé et en capacité de donner leur point de vue à temps.

La question de la formation est essentielle pour permettre aux habitants de comprendre comment fonctionne un conseil municipal, les enjeux d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), etc. Il s'agira donc, dans un premier temps, de former les citoyens aux problématiques de la commune (avec des experts et des agents territoriaux) afin de faciliter leur intervention dans ce processus, et même de former les élus, agents et personnels municipaux à travailler en concertation avec les habitants.

- **Faire des conseils de quartier de véritables conseils participatifs d'initiative et de consultation.** Ces conseils disposeront d'un budget propre, de moyens de communication dédiés et seront toujours co-présidés par des habitants pour l'élaboration et la réalisation de projets pour le quartier. Aussi, ces conseils pourront proposer des délibérations en Conseil Municipal via les commissions thématiques qui deviendront publiques et qui leur seront ouvertes. Ces conseils de quartier sont composés de tout habitant volontaire et d'habitants tirés au sort. Aussi cette instance restera publique et ouverte à tout habitant souhaitant y participer à tout moment.
- **Garantir lors des séances des conseils municipaux un temps de prise de parole des habitants.** Le Code général des collectivités territoriales indique que seuls les conseillers municipaux ont le droit de s'exprimer lors d'une réunion du Conseil Municipal, cependant, il est possible de permettre aux habitants de s'exprimer avant l'ouverture de la séance ou à l'occasion d'une suspension.
- **Créer des outils pour permettre la participation de l'ensemble des citoyens dans leur diversité aux décisions et à la participation des projets,** notamment par le biais d'une plateforme numérique disposant d'un tableau de bord en ligne de l'action municipale permettant d'accéder aux compte-rendus écrits des débats et aux vidéos des conseils municipaux mais aussi de suivre la mise en œuvre des projets. Les bonnes pratiques démocratiques commencent par la transparence et l'accessibilité des données publiques de la commune et de ses groupements.
- **Appliquer, pour une partie du budget de la commune, la formule du budget participatif** et, pour certaines politiques municipales, réserver une part des crédits pour

que les bénéficiaires puissent s'organiser, évaluer et co-construire les politiques qui leurs sont destinées.

- Créer un **Conseil Municipal des générations futures piloté par des jeunes de 16 à 25 ans** et soutenu par des acteurs locaux et experts. Comment mieux intégrer les enjeux écologiques, sociaux, climatiques et démocratiques pour qu'ils permettent de formuler des réponses justes et durables sur les territoires ? Une inventivité est nécessaire pour se saisir de ces enjeux, penser et expérimenter de nouveaux dispositifs d'organisation et de décision collective, d'arbitrage des projets susceptibles d'engendrer des impacts irréversibles sur la nature et les générations futures.

Ce sera une instance de réflexion, d'information, de propositions, d'échanges et de partage qui pourra proposer des délibérations au conseil municipal et possèdera un droit de veto obligeant les élus à réévaluer un projet jugé comme ayant un impact négatif sur la préservation de la nature, du vivant et des générations futures.

- Ouvrir la **possibilité de mettre une question ouverte à l'ordre du jour du Conseil Municipal** pour toute pétition ayant récolté 1% des signatures de la population (soit 1050 signatures).
- Permettre la mise en place **d'un référendum local** dès lors que la demande sera signée par 5000 habitants.

## 5.2. Pour des assemblées réellement démocratiques

- Permettre une véritable expression et contribution de l'ensemble des groupes de la majorité et de la minorité en permettant qu'ils soient dotés des moyens nécessaires.
- Mettre **fin au cumul entre les fonctions de maire et de présidence de la Communauté Urbaine**.
- Limiter les fonctions exécutives (de type présidence de syndicat) par une même personne élue.
- Renforcer le rôle des conseillers municipaux en leur attribuant des missions spécifiques en lien avec les adjoints de secteur.
- Faciliter les amendements et les vœux en conseil municipal.
- Redonner de véritables prérogatives à l'Assemblée du Conseil Communautaire.
- Renforcer le **rôle des commissions thématiques** pour en faire de véritables espaces d'échanges, de débat et d'expertise. **Ces commissions deviendront publiques et seront ouvertes aux habitants**.
- Confier au moins une présidence de commission à un élu de l'opposition.
- Mettre en place des conseils de territoire, lieux intercommunaux de mise en discussion des projets et politiques de la Communauté Urbaine, sur le modèle des conseils de développement.

- Créer un **Conseil Local d'Évaluation des politiques publiques** composé de citoyens, agents, acteurs du territoire et élus.
- Créer un laboratoire d'innovation au sein de la Mairie en association avec les agents afin de concevoir de nouveaux services et de revisiter ceux existants.
- Renforcer les moyens consacrés à la formation pour conforter la montée en compétence des équipes municipales.
- Le/la maire s'engage à mettre en place une commission éthique indépendante, comprenant notamment des membres de l'opposition et des membres citoyens, à laquelle il/elle ne participera pas. Récipiendaire des déclarations d'intérêts privés et associatifs des élus, comme cela sera prévu par le règlement intérieur, elle indiquera avant chaque conseil municipal si des élus doivent s'abstenir de participer au débat et au vote de certaines délibérations pour ne pas être en conflit d'intérêts.
- Accompagner la mise en oeuvre du droit d'alerte, et de la protection qui va avec, pour tout le personnel municipal.

### 5.3. Soutenir et accompagner la vie associative

Par l'engagement associatif, se manifeste, au plus près du terrain, une forte aspiration citoyenne à se saisir des grands enjeux sociaux, écologiques, économiques et démocratiques en complément des institutions publiques. Dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne des habitants d'une commune, les associations contribuent au vivre-ensemble, stimulent l'intelligence collective et renforcent les capacités d'agir. Les élus ne sont pas les seuls détenteurs de la définition de l'intérêt général et les associations ne peuvent se contenter d'être de simples exécutantes de politiques publiques... décidées sans elles. Créer les conditions matérielles et de fonctionnement collectif facilitant les dynamiques associatives.

#### Les propositions de la liste *Caen Écologiste et Citoyenne*

- Créer un programme de soutien à la création et au développement de tiers-lieux associatifs ou citoyens (sur un modèle d'appel à manifestations d'intérêt).
- Faire évoluer le Conseil de la Vie associative d'une instance consultative à une instance de co-construction des politiques locales.
- Créer **une mission d'accompagnement et de dialogue permanent pour le secteur associatif.**
- Ouvrir **la possibilité à toute association qui le souhaite la mise en oeuvre d'une convention pluriannuelle d'objectifs** afin de lui donner une plus grande visibilité et une plus grande sécurité.
- **Réinstaurer un service logistique** pour la mise à disposition des tentes, tables et chaises aux associations.







# CAEN ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE

AVEC RUDY L'ORPHELIN & ALEXANDRA BELDJOUDI



**Permanence de campagne : 13 rue du Tour de Terre 14000 Caen**

**[www.caen-ecologiste-citoyenne.com](http://www.caen-ecologiste-citoyenne.com)**